



HAL
open science

Vitry-en-Perthois au Moyen Âge ou la mutation inachevée d'un bourg castral champenois

Arnaud Baudin

► **To cite this version:**

Arnaud Baudin. Vitry-en-Perthois au Moyen Âge ou la mutation inachevée d'un bourg castral champenois. Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, 2005, t. 41, p. 5-56. hal-03762728

HAL Id: hal-03762728

<https://hal.science/hal-03762728>

Submitted on 11 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VITRY-EN-PERTHOIS AU MOYEN ÂGE OU LA MUTATION INACHEVÉE D'UN BOURG CASTRAL CHAMPENOIS ¹

Par Arnaud Baudin, membre titulaire

L'histoire des agglomérations du second réseau urbain champenois est bien connue depuis les études de Michel Bur et de Jackie Lusse². Venus renforcés le maillage distendu des cités gallo-romaines, la croissance des bourgs castraux ou abbatiaux et des villeneuves est souvent demeurée modeste au point que nombre d'entre eux sont aujourd'hui de simples villages. Malgré les apparences, Vitry-en-Perthois n'entre pas dans ce cas de figure. L'abandon du site à l'époque moderne fait oublier que le village actuel avait atteint au début du XIII^e siècle la taille et le statut juridique d'une ville.

Étudier la naissance et le développement de Vitry-en-Perthois nécessite d'abord de définir l'espace géographique dans lequel s'inscrit le site et de recenser les sources toponymiques et archéologiques ayant précédé la première citation écrite. La démarche événementielle permet ensuite, à partir des chroniques médiévales et des actes des princes, de mieux saisir la place tenue par Vitry dans le contexte plus général de l'histoire du comté de Champagne et du royaume de France. La progression topographique permet enfin de retracer quartier par quartier les étapes de l'évolution urbaine.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE VITRY-EN-PERTHOIS ET DE SA RÉGION

Les origines de Vitry-en-Perthois ont fait l'objet de débats passionnés entre le XVII^e et le XIX^e siècle dans les milieux de l'érudition locale. L'hypothèse la plus répandue, celle aussi qui résista le plus longtemps aux travaux des esprits sérieux, faisait de la petite ville une fondation de Carcon, petit-fils de Noë, qui lui aurait donné son

¹ Le présent travail est le résumé, revu et actualisé, du mémoire de maîtrise réalisé sous la direction du professeur Michel Bur et soutenu en juin 1998 à l'Université de Nancy II. Je tiens d'ailleurs à exprimer à Michel Bur toute ma gratitude pour la gentillesse avec laquelle il a bien voulu relire et amender cet article.

² M. Bur, « Aux origines du second réseau urbain : l'impact du château sur le peuplement », dans *Les peuplements castraux dans les Pays de l'Entre-Deux*, Actes du colloque de Nancy (1^{er}-3 octobre 1992), Nancy, 1993, p. 5-14 ; J. Lusse, « Quelques types de bourgs castraux en Haute-Marne, dans *Les peuplements castraux dans les Pays de l'Entre-Deux*, p. 75-116 ; « Vivre en ville ou au village dans un bourg castral médiéval ? Quelques exemples de l'est marnais », dans *Vivre au village en Champagne à travers les siècles*, Actes du colloque d'histoire régionale (Reims, 10 et 11 juin 1999), Reims, 2000, p. 137-173 ; « Deux villeneuves de la forêt de Trois-Fontaines au XII^e siècle : Maurupt et Sermaize (Marne) », dans *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne* (S.A.C.S.A.M.), t. 116, 2000, p. 67-87.

nom³. La géographie, la toponymie et la prospection archéologique permettent aujourd'hui de mieux comprendre l'appropriation humaine qui a précédé la construction du château.

A. LE PERTHOIS : DÉFINITION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Plaine alluviale du Bassin parisien, le Perthois géographique s'étend sur 300 km² environ entre Vitry-le-François et Saint-Dizier. Limité à l'est par le haut plateau calcaire du Barrois, au nord et au sud par la plaine de la Champagne humide et à l'ouest par la crête de la Champagne crayeuse, le Perthois est un vaste cône de déjection incliné vers l'ouest dans lequel se sont encaissées plusieurs rivières (Marne, Saulx, Ornain, Blaise, Bruxenelle, Vière, Chée) en déposant leurs alluvions.

L'ouverture de cette région à la céréaliculture intensive dans les années 1950 limite le boisement actuel du Perthois aux vallées de la Saulx et de la Marne ainsi qu'à la forêt domaniale de Trois-Fontaines, à l'est, dernier vestige des forêts médiévales de la Luiz et du Der.

Le Perthois historique est une région beaucoup plus étendue que le Perthois géographique, dont les limites correspondent approximativement à celles des anciens pagi de Perthois (*Pertensis pagus*) et de Changeois (*Camisicensis pagus*)⁴. À l'origine de ces deux unités territoriales, il y eut la volonté des rois mérovingiens d'installer les résidences de leurs délégués à Perthes et à Changy. Le comté de Perthois s'étendait sur toute la circonscription représentée par les doyennés de Joinville et de Perthes. Plus petit, le pagus de Changy comprenait l'important fisc de Ponthion, devenu vers 530 la résidence du roi Thierry I^{er}⁵. Le palais de Ponthion connut son heure de gloire avec les souverains carolingiens, en 754 d'abord lorsque Pépin le Bref y reçut le pape Etienne II venu solliciter son aide face à la menace lombarde, puis en 876 avec la réunion d'un concile par Charles le Chauve. À la fin du IX^e siècle, Charles le Simple donna le fisc en douaire à son épouse Frédéronne qui l'abandonna à son tour en 909 aux moines de Saint-Comeille de Compiègne.

³ Charles de Saligny, avocat au Parlement et commentateur de la Coutume du Bailliage de Vitry-en-Perthois, est à l'origine de la légende de Carconne qu'il prétendait avoir relevée « dans un cartulaire sauvé des embrasements de Vitry-en-Perthois » (*Coutumes de Vitry-le-François avec le commentaire de M^r Charles de Saligny*, 4^e éd., Châlons, Jacques Seneuze, 1676).

⁴ L. Moulé, « Étude sur les pagi de Changeois et de Perthois », dans *Revue de Champagne et de Brie*, 2^e série, t. II, 1899, p. 721-736 ; M. Bur, « Pour une carte des pagi champenois à l'époque carolingienne, IX^e-X^e siècles », dans *La Champagne et ses administrations à travers le temps* (G. Clause, S. Guilbert et M. Vaisse, dir.), Paris, 1990, p. 141-153 (réédité dans *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, Langres, 2005, p. 131-140).

⁵ A. Kwanten, « Ponthion, une capitale endormie », dans *Mémoires de la S.A.C.S.A.M.*, t. 99, 1984, p. 73-75.

Unis au royaume de Charles le Chauve lors du partage de Verdun, les deux pagi ne forment plus qu'un seul comté au début du X^e siècle⁶. Matérialisant la frontière avec la Lotharingie depuis 843, le comté de Perthois, bientôt comté de Vitry, marque au Moyen Âge l'extrémité orientale de la Champagne puis de la France avec le Barrois mouvant.

B. LE SITE DE VITRY-EN-PERTHOIS

1. L'implantation géographique

Vitry-en-Perthois, à quatre kilomètres en amont de la confluence de la Marne et de la Saulx, appuie les défenses de son bourg sur le talus du versant oriental de la crête de la Champagne crayeuse que domine le Mont de Fourche (206 mètres). En avant de la cuesta s'élève la butte-témoin (134 mètres) sur laquelle se dressait le château de Vitry et que contourne par le sud la Saulx que viennent de rejoindre les eaux de la Bruxenelle⁷.

2. Quelques éléments de toponymie

Le nom *Victoriacum*, cité pour la première fois par Flodoard⁸ en 929 (*Victoriacum castellum*), puis en 930 (*Victoriacum castrum*), en 941 (*Victuriacum castrum*) et en 952-953 (*Victuriacum castrum*), est formé d'un gentilice romain, *Victorius*, suivi d'un suffixe gaulois, *-acos*, latinisé à l'époque gallo-romaine en *-acum* ou *-acus*⁹. La présence de ce *Victorius*, probablement un aristocrate gaulois propriétaire d'un *fundus* et fondateur du domaine, prouve l'existence d'un habitat paysan dispersé sur le site dès le III^e siècle.

L'évolution phonétique de *Victoriacum*, débutée vers le milieu du X^e siècle¹⁰, aboutit avant 1222 aux formes romanes *Viteri* et *Vitri*¹¹ sans toutefois faire reculer

⁶ Deux chartes de 900 et de 904 du Cartulaire de l'Église de Châlons mentionnent pour la dernière fois les comtés de Changy et de Perthes, alors en possession d'un certain Audran (L. Brouillon, *Recherches sur Vitry-en-Perthois*, Châlons-sur-Marne, 1927, p. 26-27).

⁷ Le cours de la Bruxenelle ayant été dévié en 1679, la confluence avec la Saulx se faisait auparavant quelques mètres en aval, de l'autre côté du grand pont, en sorte que le tracé des deux rivières formait un îlot : « ... une place de terre seant en la ville de Vitry en une isle qui est devant la maison ou demeure Jehan Gile tabellion de Vitry... », (16 juillet 1410), Archives départementales de la Marne (A.D.M.), G 1603.

⁸ Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*, éd. Ph. Lauer, 1905, p. 185-186 ; *Annales*, éd. Ph. Lauer, 1905, p. 44-46, 82 et 134-135.

⁹ Marcel Maillot, qui a consacré un de ses plus beaux travaux à ce sujet, a montré que les très nombreuses communes françaises (Vitry, Vitrey, Vitré, Vitray, Vitrac) dont le nom dérive de la forme *Victorius* ont connu une évolution phonétique parallèle (« Origine et signification du nom de lieu Vitry », extrait des *Mémoires de la S.A.C.S.A.M.*, t. 90, 1975, p. 37-64). Voir aussi : A. Longnon, *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, Paris, 1891, p. 300 ; E. Nègre, *Toponymie générale de la France*, Genève, 1991, n° 9655.

¹⁰ *Vitriacum* (A. Longnon, *op. cit.*, p. 300).

¹¹ *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie (1172-1222)*, publié par H. d'Arbois de Jubainville, Paris, 1869.

l'utilisation de *Vitriacum* dans les chartes des XII^e et XIII^e siècles. Parallèlement à ces transformations, les clercs donnent à la forme *Vitri* une terminaison latine en *-ium* (*Vitreium*, dans le polyptyque de Saint-Rémi de Reims) tandis que la palatisation de la finale achève le processus de vulgarisation du nom dans la seconde moitié du XIII^e siècle (*Viteré* en 1252 ; *Viterei* en 1256 ; *Vitrei en Partoiz* en 1280 ; *Vitry* en 1299)¹². À la fin du Moyen Âge, il est d'usage de parler de *Vitri au Partoiz* ou de *Victry en Partoiz* avant que *Vitry le Brûlé* ne vienne pour longtemps rappeler l'incendie de 1544 dans la mémoire populaire.

3. Les premières occupations du sol

Silex du néolithique, objets de l'âge du Bronze (pointes de lance à douille, disques spirales) et nécropoles de l'âge du Fer témoignent d'une présence humaine ancienne à Vitry-en-Perthois¹³. De la période gauloise, des fouilles subaquatiques réalisées dans la Saulx en 1988, à l'emplacement du gué aux Poissons, ont permis de découvrir un fer de lance. L'occupation romaine est attestée au camp des Louvières¹⁴, vaste ensemble défensif dominant la confluence de la Saulx et de la Marne dès l'époque protohistorique et sur lequel a été retrouvé au XIX^e siècle un trésor de 173 monnaies en argent des règnes de Vespasien, Trajan et Hadrien (entre 69 et 138 après J.-C.)¹⁵. Viennent enfin les traces archéologiques contemporaines de Victoriens, un autre trésor constitué de médailles aux effigies de Postumus et d'Aurélien découvert au XVIII^e siècle dans le bourg de Vitry-en-Perthois, et les trois sites gallo-romains du gué aux Poissons, de la Gravière et des Épinottes. Enfin, de rares vestiges mérovingiens ont été exhumés du sol de Vitry, à l'exception d'une tombe retrouvée au lieu-dit « Les Buttes » dans les années 1980. Enterré peu profondément, le sarcophage en pierre de Savonnières conservait le squelette d'un homme et quelques objets de la vie quotidienne (lance, peigne en os, boucles de ceinture, etc.).

¹² M. Maillot, *op. cit.*, p. 23-24.

¹³ L'ensemble des vestiges retrouvés sur le finage de Vitry-en-Perthois depuis le XVIII^e siècle est recensé sur la carte archéologique (Direction régionale des affaires culturelles de Champagne-Ardenne, Service régional de l'archéologie). Voir aussi : E. Schmit, « Répertoire abrégé de l'archéologie du département de la Marne des temps préhistoriques à l'An mil », dans *Mémoires de la S.A.C.S.A.M.*, tome 22, 1929, p. 290 et, plus récemment, R. Chossenot, *Carte archéologique de la Gaule, La Marne, 51/1*, Paris, 2004, n° 647, p. 748-750.

¹⁴ Situé à deux kilomètres à l'ouest du village actuel de Vitry-en-Perthois, cette enceinte protohistorique de 690 mètres de long sur 275 mètres de large a été inscrite en 1991 à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (Ministère de la Culture et de la Communication, base Mérimée, notice n° PA00078925). Voir à son sujet : M. Pestre, « Notice sur le camp des Louvières », *Extrait du Congrès archéologique de France, XXII^e session, Châlons-sur-Marne, 1855*, p. 233-243.

¹⁵ E. Schmit, *op. cit.*, p. 290. La petite statuette en bronze représentant la déesse égyptienne Isis tenant son fils Orus sur ses genoux découverte au XIX^e siècle dans les ruines de la chapelle Sainte-Genève et autrefois conservée au Musée Garinet de Châlons-en-Champagne ne s'explique probablement que par la présence d'une colonie romaine à Vitry aux deux premiers siècles de notre ère.

Par ailleurs, il existait très certainement un noyau de peuplement ancien autour de l'église de Saint-Étienne de Dongrève. Ce sanctuaire, signalé au début du XII^e siècle, eut en effet rang de chef-lieu paroissial bien avant que la chapelle Saint-Memmie de Vitry n'obtint ce statut. Avec la naissance et le développement de Vitry, Saint-Étienne de Dongrève devint au XIII^e siècle un faubourg de la ville tout en conservant jusqu'en 1545 son église paroissiale¹⁶.

Signalons enfin qu'en 865 l'évêque de Châlons Erchenraüs aurait établi à un kilomètre à l'ouest de Vitry-en-Perthois un autel desservi par un ermite, Herbert, qui y disposait d'une cellule avec son jardin et jouissait des dîmes du territoire voisin de Vaux (« *cella prope altare cum giardino* »)¹⁷. Cette tradition, soulignant l'appartenance du sanctuaire à l'Église de Châlons, est confirmée en 1097 lorsque la chapelle est donnée par l'évêque Philippe I^{er} à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts¹⁸. La dédicace de l'autel à sainte Geneviève, dont le culte est alors peu répandu dans cette région, semble cependant rappeler les relations temporelles existant entre le domaine de Vitry et l'archevêque de Reims.

4. VITRY, DOMAINE DE L'ÉGLISE DE REIMS

Si le domaine de Vitry relève en effet du diocèse de Châlons pour le spirituel, il appartient depuis le troisième tiers du VII^e siècle à l'Église de Reims. D'après Flodoard, l'origine de cette propriété remonte à la donation par Grimoald, *vir illustre*, de ses domaines de *Calmiciacum*¹⁹ et de *Victuriacum* à l'archevêque Nivard (avant 657-673)²⁰. En 930, Vitry appartient toujours au patrimoine rémois puisque, à l'occasion du conflit entre Boson et Herbert II de Vermandois, ce dernier s'empare de plusieurs localités relevant, semble-t-il, de l'Église de Reims, en particulier Vitry et Mouzon²¹. Sous le règne d'Herbert le Vieux (après 953), Vitry, Épernay, Vertus et plusieurs autres places sont définitivement abandonnées à la maison de Champagne, peut-être contre un hommage à l'archevêque de Reims²².

Au XII^e siècle, l'archevêque Guillaume de Champagne (1176-1202) revendique en vertu d'un très ancien droit de propriété la suzeraineté sur Vitry que tient son frère Henri le Libéral et produit alors une bulle du pape Alexandre III du 13 avril 1179 confirmant ses droits sur plusieurs possessions : « *Feudum quod ab ecclesia tua nobilis vir comes Campanie habere dinoscitur, pro quo, salva fidelitate regis, tibi tenetur ligium hominum facere, videlicet Vitriacum, Virtutum, Registestum, Castellionem, Sparnacum, Rociacum, Fimas, Branam et comitatum Castelli in Porcianis, cum*

¹⁶ J.-N. Hagnerelle, *Étude historique et archéologique sur Vitry-en-Perthois*, Châlons-sur-Mame, 1882. Cette étude, réalisée pour le concours de la S.A.C.S.A.M. de 1882, est conservée sous sa forme manuscrite aux Archives départementales de la Marne (1 J 134).

¹⁷ E. de Barthelémy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, Paris, 1861, t. 1, p. 28 et t. 2, p. 83 ; L. Brouillon, *op. cit.*, p. 166.

¹⁸ A.D.M., H 763.

¹⁹ Chaumuzy, Mame, Ville-en-Tardenois.

²⁰ Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*, p. 455.

²¹ M. Bur, *La formation du comté de Champagne (vers 950-vers 1150)*, Nancy, 1977, p. 94.

²² S. Poinsignon, *Histoire de la Champagne et de la Brie*, Paris, 1884-1886, t. 1, p. 66.

castellaniis eorum et possessiones et castra que idem comes in propria persona tenet vel alii tenent ab ipso »²³. Innocent III, confirmant les privilèges de l'Église de Reims en mai 1205, énumère à son tour les fiefs tenus de l'archevêque par le comte de Champagne parmi lesquels figure Vitry²⁴. Désormais, les comtes feront hommage pour cette ville au successeur de saint Remi.

5. LA PLACE DE VITRY-EN-PERTHOIS DANS LE RÉSEAU ROUTIER GALLO-ROMAIN ET MÉDIÉVAL

Il reste enfin à dire un mot, dans cette présentation générale, des moyens de communication dont Vitry hérite de l'Antiquité et dont le rôle sera si important dans le développement de la ville médiévale et de ses échanges.

Dès l'époque romaine, Vitry profite de la proximité de deux grands axes routiers, le premier, qui passe au nord-est, reliant Metz à Reims, et le second, à l'ouest, venant d'Italie par Lyon, Langres, Bar-sur-Aube et Châlons. Reims, carrefour routier essentiel, assure la convergence des deux routes qui, une fois réunies, se prolongent vers Boulogne. Un vieux chemin gaulois recoupe ces deux grands itinéraires et permet la liaison Metz-Orléans par Vitry, Troyes et Sens²⁵. Cette route transversale probablement suivie par Attila en 451 est encore utilisée au XIII^e siècle si l'on en croit le *Roman de la Violette* qui rapporte que le duc de Metz, de retour de Compostelle, passe successivement par Sens, Troyes, Vitry, Bar-le-Duc, Saint-Mihiel et Pont-à-Mousson²⁶. Par ailleurs, une voie secondaire d'origine romaine reliant Châlons à Bar-sur-Aube franchissait la Saulx à Vitry à l'endroit du gué aux Poissons²⁷. Au Moyen Âge, ce chemin venait de la commanderie de Maucourt, passait devant l'abbaye Saint-Jacques et la léproserie Saint-Lazare, franchissait le grand pont avant de longer les murailles du bourg. À cet endroit, le chemin se séparait en deux, le premier suivant la direction de Couvrot et de Châlons tandis que le second se dirigeait vers Changy. À ces deux voies secondaires, il faut enfin ajouter la rivière de Saulx qui garantit au Moyen Âge le transport fluvial des marchandises.

II. DU COMTÉ DE CHAMPAGNE AU ROYAUME DE FRANCE : VITRY-EN-PERTHOIS AU MOYEN ÂGE

Vaste domaine rural d'origine gallo-romaine appartenant à l'Église de Reims, Vitry rassemble au haut Moyen Âge un habitat dispersé autour de deux pôles principaux,

²³ M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 409. À propos de l'histoire de l'Église de Reims au Moyen Âge, voir la publication récente de la thèse d'État de Patrick Demouy : *Genèse d'une cathédrale. Les archevêques de Reims et leur Église aux XI^e-XII^e siècles*, Langres, 2005.

²⁴ H. d'Arbois de Jubainville, *Catalogue des actes des comtes de Champagne depuis l'avènement de Thibaud III jusqu'à celui de Philippe le Bel*, Paris, 1863-1866, n° 615.

²⁵ M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 80.

²⁶ Gerbert de Montreuil, *Le Roman de la Violette*, éd. D.L. Buffum, Paris, 1928.

²⁷ Ce gué connu dès l'Antiquité est appelé « gué aux Poissons » dans une charte du 25 octobre 1330 (A.D.M., G 1602).

au pied de la butte-témoin et à Saint-Étienne. Les chroniques ecclésiastiques et plus généralement la multiplication des sources médiévales permettent de retracer avec précision l'histoire politique de Vitry-en-Perthois entre le second quart du X^e siècle et le milieu du XVI^e siècle.

A. UN SITE DÉFENSIF ENJEU DES RIVALITÉS TERRITORIALES DU X^e SIÈCLE

1. Boson à Vitry et la guerre contre Herbert II de Vermandois

Au début du X^e siècle, Vitry est au cœur du conflit opposant Hugues le Grand et Herbert II de Vermandois au frère du roi Raoul (923-936), Boson, à propos de domaines usurpés par ce dernier²⁸. En 929, selon Flodoard, Herbert II vient à Vitry et s'empare du château que Boson y a érigé peu de temps auparavant afin de protéger la route de la Bourgogne pour son frère²⁹. Un an plus tard, le duc des Francs et son allié d'hier s'opposent en Neustrie au point qu'il faut l'intervention du roi pour rétablir la paix entre eux et trouver une solution dans leur différend avec son frère. Ayant commencé par rendre Vitry, Herbert suscite bientôt la trahison du fidèle de Boson pour y reprendre position³⁰.

Boson ayant récupéré son bien, il entreprend de piller ceux de l'Église, en particulier le domaine de Vanault-le-Châtel qui avait été donné au monastère de Gorze par saint Chrodegang, évêque de Metz et premier abbé du lieu³¹. En 934, une rencontre a lieu au château de Vitry entre Boson et Jean de Vandières venu réclamer, en vain, la restitution du domaine à son abbaye. Étant tombé malade quelques mois plus tard, Boson fait appeler près de lui Jean de Vandières et lui confesse avoir pillé les biens de Gorze, promettant désormais d'en devenir le fidèle avoué³².

²⁸ Boson avait usurpé des biens appartenant à l'héritage de Rothilde, veuve du roi Robert (H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. 1, Paris, 1859, p. 106).

²⁹ « *At Heribertus comes Victoriacum, Bosonis castellum, cepit.* » (Flodoard, *Annales*, p. 44 ; *Historia Remensis Ecclesiae*, p. 185) ; M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 94.

³⁰ « *Et Heribertus Bosoni Victoriacum reddit. Paucis autem diebus, pace servata, Heribertus Ansellum, Bosonis subditum qui predictum custodiebat castrum, cum ipso castello recipit [...]. Nec longum Bosonis fideles, oppidanorum proditione, Victoriacum recipiunt.* » (Flodoard, *Annales*, p. 45-46 ; *Historia Remensis Ecclesiae*, p. 185-186).

³¹ « *Inde Boso quidam, filius dudum principis Burgundionum Richardi, partem aliquam regni sibi evindicans castrisque se continens munitissimis, dominatum cuiusquam prorsus respuerat, Victoriacum Campaniae castrum obtinens, inter reliqua circumpositorum possessiones quasdam monestarii Gorziensis acsi jure hereditario usurparat.* » (*Vita Johannis Gorziensis*, M.G.H., SS IV, p. 367, c. 104) ; « *Comes quidam Boso nomine, ampla persona nobilis genere, villam nostrum in Campania nomine Wasnau invasarat. Ad quem quidam seniorum nostrorum ierat in Victoriacum castello constitutum, pro eadem causa interpellandum.* » (*Miracula Sancti Gorgoni*, M.G.H., SS IV, p. 242, c. 12).

³² M. Bur, « Les possessions de Gorze en Champagne (VIII^e-XII^e siècles) », dans *Saint-Chrodegang* (Actes du colloque tenu à Metz, 1966), Metz, 1967, p. 176-177 (réédité dans *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, p. 543-557). Boson, qui avait été guéri après la restitution de Vanault, fut tué en 935 lors du siège de Saint-Quentin. Selon Édouard de Barthélémy, le roi Raoul

2. Le siège de Vitry par Louis IV d'Outremer

Selon Flodoard, le duc des Francs Hugues et Herbert II de Vermandois assiègent sans succès en 941 le château de Vitry que tient alors Louis IV d'Outremer³³. Maître du Perthois, le roi confie ensuite la garde de la forteresse à un certain Gautier qui, l'ayant trahi, livre la place en 952 à Herbert, dit le Vieux, fils d'Herbert II. Accompagné d'Artaud, archevêque de Reims, et de Renaud de Roucy, Louis IV quitte Mareuil-sur-Ay, pillant et incendiant les villages appartenant à son rival, sans épargner le fisc de Ponthion³⁴. Malgré ses efforts, le siège de Vitry traîne en longueur. Le roi décide alors de construire une nouvelle forteresse face au château de Vitry, y installe quelques fidèles placés sous le commandement d'un abbé bourguignon du nom d'Odalric, et regagne Laon³⁵. Mais l'intervention de Louis IV se solde par un échec et, en 953, le souverain carolingien doit consentir à la destruction de la *munitio* en échange de la soumission d'Hugues le Grand³⁶. Le domaine de Vitry, enlevé à l'Église de Reims, demeure dès lors dans le patrimoine d'Herbert le Vieux et de ses successeurs.

3. Les Vermandisiens à Vitry

Herbert le Vieux adopte au début de sa carrière la ligne de conduite de son père puis se rallie à Lothaire (954-985) dont il devient finalement le plus intime conseiller. Pour le récompenser, le roi lui confie la charge de comte de palais, à l'origine du titre que porteront plus tard les comtes de Champagne³⁷. *Les miracles de saint Berchaire* rapportent qu'en 977, souffrant d'un mal incurable, Herbert se rend en pèlerinage dans un grand nombre de sanctuaires afin d'obtenir par l'intermédiaire des reliques ce que les plantes médicinales ne peuvent lui offrir. Après s'être rendu à Paris, Metz, Troyes, Reims et Châlons, il arrive à Vitry où est conservé un clou de la Passion³⁸. Malgré la ferveur de ses prières et le recours aux reliques de saint Berchaire, Herbert ne guérit pas. Son héritage, qui comprend Épernay et tout le Perthois, échoit alors à son neveu Herbert le Jeune, lequel prend possession de l'abbaye de Montier-en-Der (990)³⁹. Le décès en

investit alors son autre frère, Hugues le Noir, du château de Vitry, lequel y établit un châtelain (*Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. 1, p. 30). Voir aussi : M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 345 et L. Brouillon, *Recherches sur Vitry-en-Perthois*, p. 22-23.

³³ Flodoard, *Annales*, p. 82.

³⁴ « *Inde rex cum Ragenoldo proficiscitur in partes Victuriaci castri, quod tenebat Walterius quidam, qui nuper a rege defecerat et cum ipso castro se Heriberto subdiderat. Cujus villas depraedationibus incendiisque devastant, necnon Pontigonem fiscum, quem Heribertus invaserat.* » (Flodoard, *Annales*, p. 134) ; P. Lauer, *Le règne de Louis IV d'Outremer*, Paris, 1900, p. 223.

³⁵ « *Aliamque munitionem rex contra Victuriacum instruit et quosdam sibi fideles ex paribus Walterii ad custodiam inibi dimittit ; ipsamque munitionem Odalrico, abbati cuidam ex Burgundia, committit et sic Laudunum repetit.* » (Flodoard, *Annales*, p. 134).

³⁶ « *Obtinuit (dux Francorum) a rege ut munitio, quae contra Victuriacum castrum constructa fuerat, solveretur.* » (Flodoard, *Annales*, p. 135).

³⁷ M. Crubellier, dir., *Histoire de la Champagne*, Toulouse, 1975, p. 121.

³⁸ *Miracula S. Bercharii abbatis Dervensis, Liber secundus, De diversis casibus Dervensis coenobii et miraculis S. Bercharii*, AA.SS. O.S.B., vol. II, p. 844-861.

³⁹ M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 116.

1022 d'Étienne, le fils d'Herbert le Jeune, place pour quelques années Vitry dans le patrimoine du comte de Champagne Eudes II.

4. Les Valois, châtelains de Vitry

La tradition veut que Raoul IV de Valois ait eu des droits sur Vitry à cause de sa filiation avec Gautier de Vexin. Au plus fort de la querelle successorale entre le comte Thibaud I^{er} et Eudes III, ce dernier semble avoir inféodé Vitry à Raoul qui vient de rallier le parti capétien⁴⁰.

Quelques années plus tard, le roi Philippe I^{er} tente en vain, pour une raison qui reste obscure, de s'emparer de Vitry⁴¹. En 1074 cependant, son gendre Barthélemy Bardoul se rend maître des comtés de Bar-sur-Aube, Vitry et La Ferté qui appartiennent à l'héritage de Simon, fils de Raoul et d'Adélaïde de Bar, qui se trouve alors à Rome⁴². Rentré précipitamment, Simon de Valois reprend possession de son bien avant qu'une assemblée de notables ne mette fin à la querelle. Lorsqu'il se retire en 1077 au monastère de Saint-Claude, les comtés de Vitry, Bar-sur-Aube et La Ferté échoient à sa sœur Adèle de Bar qui transmet le patrimoine à son époux le comte Thibaud I^{er}⁴³.

B. VITRY DANS LE COMTÉ DE CHAMPAGNE

Après le règne de Thibaud I^{er} (1063-1089), ses fils se partagent l'héritage paternel, Étienne-Henri, recevant en tant qu'aîné le comté de Blois et de Meaux, tandis que ses cadets, Eudes IV et Hugues, héritent respectivement du comté de Troyes et de ceux de Vitry et de Bar.

1. Hugues de Champagne et la mise en place d'un premier cadre administratif

Eudes IV étant mort en 1093, Hugues augmente alors ses terres du comté de Troyes. À Vitry où il lui arrive de séjourner avec le titre de « *comes vitreiensis* »⁴⁴ ou de « *comes victriacensis* »⁴⁵, le comte de Champagne installe en 1096 trois chanoines séculiers dans la chapelle castrale⁴⁶. Il favorise aussi l'implantation des chanoines de Saint-Léon de Toul à Larzicourt (1114)⁴⁷ et de l'ordre de Cîteaux à Trois-Fontaines

⁴⁰ H. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. 1, p. 187 et t. 2, p. 36.

⁴¹ « *Contigit autem ut dominus meus Francorum rex Philippus expeditionem equitatus sui duceret ad castrum Vitreum recipiendum.* » (G. Marlot, *Metropolis remensis historia*, 1666-1679, t. 2, p. 130.

⁴² M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 216 ; S. Poinson, *op. cit.*, t. 1, p. 93.

⁴³ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 34.

⁴⁴ A.D.M., H 737.

⁴⁵ M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 263.

⁴⁶ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 60.

⁴⁷ P. Corbet, *Les fondations et la vie canoniale en Champagne des origines au XIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Reims, 1972, t. 2, p. L.

(1116-1118)⁴⁸. Il est enfin à l'origine de deux prieurés clunisiens, le premier à Sermaize (1093), le second à Vitry, sur la paroisse de Saint-Étienne, en l'honneur de Saint-Thibaud (avant 1124)⁴⁹.

Inféodé à la famille de Valois, le château de Vitry rentre dans le patrimoine des comtes de Champagne pour former, selon une expression de 1093, le « *dominium vitriacense* »⁵⁰. Entre 1109 et 1117, Hugues confie sa garde à Eudes, époux de Mathilde de Rethel⁵¹. Leur fils, Guitier, cumule à partir de 1124 le titre de comte de Rethel et la fonction de châtelain de Vitry et, à la suite de son union avec Béatrice de Namur, donne naissance à la seconde race des comtes de Rethel (Manassès et Hugues) et à la suite des châtelains de Vitry (Henri, Hugues et Robert)⁵².

Du règne de Hugues de Champagne date aussi la première mention du prévôt de Vitry, Pierre, surnommé *nummularius* ou *monetarius* en 1116-1118 lors de la délimitation du domaine attribué à saint Bernard pour la fondation de Trois-Fontaines⁵³. Agents d'administration domaniale apparus au XI^e siècle dans le royaume capétien, les prévôts avaient de vastes attributions, celles de régisseurs et d'intendants d'abord auxquelles s'ajoutèrent rapidement des compétences judiciaires. La juridiction de la prévôté de Vitry comprenait, outre Vitry-en-Perthois, Saint-Étienne, Saint-Thiébaud, Maupas, l'abbaye de Saint-Jacques, la ferme de la Grangette, Sainte-Geneviève, le fief de Vaux ainsi que dix-sept mairies royales⁵⁴.

2. Le règne du comte Thibaud II et la guerre contre Louis VII

L'abdication de Hugues de Champagne permet à son neveu Thibaud de Blois de réunir pour la dernière fois les possessions blésoises aux comtés champenois. En 1126, il accorde un acte « *apud Victriacum in oedivula sanctae crucis* », la chapelle castrale fondée trente ans plus tôt par le comte Hugues⁵⁵. Au mois de décembre de

⁴⁸ Jackie Lusse a montré le rôle de ces « monastères-frontières » fondés par les comtes de Champagne dans ces régions frontalières que constituent les forêts (*Les fondations monastiques en Champagne des origines au XIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Reims, 1971).

⁴⁹ A.D.M., H 763. Nous reviendrons plus loin sur les origines de ce prieuré de Saint-Thibaud.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 468.

⁵¹ Mathilde était la fille et l'unique héritière de Hugues de Rethel et de Mélisende de Montlhéry après la mort de ses frères Manassès (1115) et Gervais (1124), et l'accession de son autre frère, Baudouin, au trône de Jérusalem en 1118 (Guillaume de Tyr, *Chronique*, livre XII, chapitre premier ; *Albrici monachi Trium Fontium Chronica*, M.G.H., *Scriptores*, t. 23, 1874, année 1117, 822-10 ; A. Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, Paris, 1621, livre XII, chapitre XXVIII : « Les anciens comtes de Retest et chastelains de Vitry », p. 723).

⁵² M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 452-453 ; L. Brouillon, *op. cit.*, p. 41-42. À propos de la châtelainie de Vitry au Moyen Âge, voir notre article « Un officier au service du comte de Champagne : les châtelains de Vitry aux XI^e-XIII^e siècles », dans le présent volume.

⁵³ H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. 2, p. 161 ; M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 439 et p. 442.

⁵⁴ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 46.

⁵⁵ C.-M. Detorcy, *Fragments de recherches chronologiques et historiques sur l'ancienne ville de Vitry-en-Perthois*, Paris, 1839, p. 48.

l'année suivante, la comtesse Mathilde met au monde le premier fils du couple au château de Vitry. Pour l'occasion, Thibaud II affranchit une famille de serfs du vicus de Vitry⁵⁶. Cette première mention du vicus coïncide quelques années plus tard avec la fondation d'une Maison-Dieu pour les pèlerins de Saint-Jacques dans le faubourg de la Gravière et desservie par des frères suivant la règle de saint Augustin⁵⁷.

Le règne de Thibaud de Blois est marqué, à partir de 1141, par la détérioration de ses rapports avec le Capétien. Face à Cadurc, candidat de Louis VII au siège métropolitain de Bourges, le comte de Champagne s'est rallié au choix d'Innocent II pour Pierre de la Châtre. Le divorce de Raoul de Vermandois et son remariage avec la sœur de la reine aggravent la situation. Thibaud II ayant fait appel au pape en faveur de sa nièce répudiée, Innocent II excommunie le sénéchal de France et Alix d'Aquitaine et prononce l'interdit sur le royaume. Irrité par l'attitude de son vassal qui vient en outre d'accueillir sur ses terres Pierre de la Châtre, Louis VII envahit la Champagne et met le siège devant Vitry où s'est retranché Thibaud II (décembre 1142). Le mois suivant, Vitry est prise et incendiée, le feu gagnant rapidement l'église du bourg où s'est réfugiée une grande partie de la population⁵⁸. L'espoir de Eudes de Champlitte, le fils non reconnu du comte Hugues, de recouvrer l'héritage paternel est de courte durée⁵⁹. Un temps investi du comté de Vitry, Eudes doit rendre la terre à son cousin à l'issue du traité de Saint-Denis (8 octobre 1143). De son côté, le roi reconnaît l'élection de Pierre de La Châtre puis, sous l'influence de saint Bernard qui lui reproche l'incendie de Vitry, prononce le vœu de croisade (Noël 1145).

⁵⁶ « *in vico Vitriaci castris* » (E. de Barthélemy, *op. cit.*, t. 2, p. 378).

⁵⁷ H. d'Arbois de Jubainville cite une charte de 1172 dans laquelle l'hôpital de Vitry est donné au maître de la Maison-Dieu de Bar-sur-Aube (*Catalogue des actes de Henri I^{er} le Libéral*, n° 206). Voir aussi A. Kwanten, « L'abbaye de Saint-Jacques de Vitry-en-Perthois », dans *Mémoires de la S.A.C.S.A.M.*, t. 81, 1966, p. 93-94.

⁵⁸ « *Cujus castrum Vitriacum cum rex Ludovicus vicepisset, igne adivoto ecclesiae incensa est et in ea mille trecentae animae diverse sexus et aetatis sunt igne consumptae.* » (Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1877, t. 12, *Ex Historia francorum*, 116C). Les différents chroniqueurs ayant rapporté l'événement estiment à 1 300 le nombre des victimes ayant périés dans l'incendie de l'église, chiffre probablement proportionnel à l'émoi que provoqua le drame et plutôt destiné à frapper les mémoires : « *Hinc regis ira eo usque exarsit, ut Vitriacum, ejus castrum agri Catalaunensis seu Pertensis, a se oblessum, injecto igne cremaverit, quo ex incendio combusta ecclesia, et in ea mille trecentae animae omnis aetatis et sexus igne periisse perhibentur.* » (Dom Mabillon, *Annales Ordinis Sancti Benedicti*, Liber LXXVIII, I). Voir aussi : *Chronico Turonense* (Dom Bouquet, *op. cit.*, t. 12, 472E-473A), *Auctarium Gemblacense* (*ibid.*, t. 13, 272DE), *Roberti de Monte appendix ad Sigebertum* (*ibid.*, t. 13, 289D) et *Alterius Roberti appendix ad Sigebertum* (*ibid.*, t. 13, 331CD).

⁵⁹ A. de Barthélémy, « Eudes le Champenois, comte de Vitry (1142-1144) », dans *Mémoires de la Société Sciences et Arts de Vitry-le-François* (S.S.A.V.L.F.), t. 23, 1902-1903, p. 513-518.

3. Le siècle de l'apogée (1152-1253)

a. Les fondations religieuses

En 1149, Henri I^{er} le Libéral reçoit de son père Thibaud II les comtés de Vitry et de Bar-sur-Aube en avancement d'hoirie⁶⁰. Devenu comte de Troyes, il accomplit des séjours prolongés à Vitry où il semble avoir installé deux chapelains dans la chapelle castrale⁶¹. C'est sous son règne que Guillaume-aux-Blanches-Mains obtient d'Alexandre III une bulle confirmant les possessions de l'Église de Reims parmi lesquelles figure le domaine de Vitry pour lequel Henri le Libéral prête hommage à son frère. À la suite de son grand-père, Thibaud IV renouvelle en 1219 l'hommage dû au métropolitain⁶².

Blanche de Navarre et son fils, qui séjournent régulièrement au château de Vitry⁶³, manifestent la volonté de donner à la ville les moyens de son développement en la dotant d'établissements religieux importants. Après avoir confirmé en février 1206 les deux chapellenies précédemment instituée au sein de la chapelle castrale, la comtesse y installe six ans plus tard un chapitre de chanoines placé sous le vocable de Notre-Dame⁶⁴. En mai 1223, Thibaud IV confirme la fondation de sa mère mais décide d'en réduire de cent à trente le nombre des prébendes⁶⁵. En 1234, Thibaud remplace les frères hospitaliers de la Maison-Dieu par des religieuses cisterciennes de la filiation de Clairvaux⁶⁶ tandis que la même année, il fonde un couvent de Trinitaires dans le faubourg du Rachat qu'il fait bénéficier de ses largesses⁶⁷. De façon plutôt originale, la

⁶⁰ H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. 3, p. 19-20. La promotion du jeune Henri, né au château de Vitry, est mentionnée dans une charte délivrée « *in palatio Vitriaci* » en 1149 où il prend le titre de « *comes Vitriaci* » (E. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. 1, p. 377), dans une charte du même Henri de 1150 (« *Factum est hoc in finagio Perreceii per manum meam. anno ab incarnatione Domini M^o C^o L^o cum jam tenerem dominium Barri et totius terre Barvensis traditum mihi a patre meo.* », Archives départementales de l'Aube, 3 H 2489) et dans la copie d'un acte de Thibaud II conservée dans un cartulaire de l'abbaye de Clairvaux du XV^e siècle (« *Ne autem hoc aliqua temporum vetustate vel depereat vel mutetur. sigilli mei impressione signavi et sigillo primogeniti filii mei Henrici qui jam terre mee partem habebat.* », 1151, A.D.A., 3 H 11).

⁶¹ A.D.M., G 1525, n^o 1.

⁶² Une nouvelle bulle pontificale, promulguée par Innocent III, avait confirmé en 1205 les biens de l'Église de Reims (H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. 4-2, p. 796).

⁶³ Blanche de Navarre et Thibaud IV résident plusieurs jours à Vitry en 1202, 1210 et 1213. En septembre 1220, le comte et sa mère demeurent tout le mois au château où ils favorisent le 1^{er} septembre la conclusion d'un traité entre le duc de Lorraine et le comte de Bar (M. Grosdidier de Mathons, *Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950-1301)*, Bar-le-Duc, 1922, p. 253-254 et n^{os} 313, 314 et 316, p. 88).

⁶⁴ A.D.M., G 1525, pièce n^o 1 et B.N.F., coll. Champagne, t. 111, f^o 76 (février 1206) ; A.D.M., G 1525, pièce n^o 2 et B.N.F., coll. Champagne, t. 111, f^o 77 (novembre 1212).

⁶⁵ A.D.M., G 1525, pièce n^o 2.

⁶⁶ A.D.M., 71 H 12.

⁶⁷ A.D.M., 51 H 3 (janvier 1241).

politique religieuse des comtes de Champagne au XIII^e siècle se singularise par l'absence de fondation de couvents franciscain ou dominicain à Vitry alors que l'implantation des ordres mendiants, dont la spiritualité est encouragée par saint Louis, est souvent considérée comme une spécificité de la vie urbaine⁶⁸.

b. *L'évolution administrative.*

Signe en revanche de l'influence de l'administration capétienne en Champagne, la première mention en 1220 d'un bailli à Vitry, date à laquelle Henri des Bordes semble être en place depuis quelques temps déjà⁶⁹. Chargés de la gestion domaniale et financière, les baillis avaient surtout des attributions judiciaires, leurs causes étant portées en appel, dans le comté de Champagne, devant les Grands Jours de Troyes⁷⁰.

Le règne de Thibaud le Chansonnier est marqué par la concession de libertés communales à un grand nombre de villes champenoises. Après avoir accordé une charte de commune aux bourgeois de Fismes en 1226, le comte multiplie entre avril 1230 et janvier 1232 les chartes selon un modèle unique dont Vitry est la première à bénéficier⁷¹. Thibaud IV doit alors faire face à la coalition des barons qu'il a abandonné pour rejoindre le parti de la régente Blanche de Castille. Les bourgeois de Vitry deviennent « *libres et francs* ». Le comte nomme chaque année un corps municipal de 13 échevins parmi lequel est élu le maire⁷². La taille est transformée en un impôt proportionnel, le droit de jurée, qui vaut 20 sous. Chaque bourgeois qui accepte de payer un droit de rachat de 20 livres par an est « *libéré du serment et de l'imposition pour cette année là* ». Les bourgeois obtiennent la basse et la moyenne justice de la prévôté de Vitry contre 195 livres de Provins à payer chaque année, le comte conservant, outre la haute justice, celle qu'il exerce sur les églises, les chevaliers, les vassaux et les juifs. Enfin, l'ost et la chevauchée sont dûs par tous les bourgeois de moins de 60 ans. Ces libertés

⁶⁸ S. Roux, *Le monde des villes au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles)*, Paris, 1994, p. 52-54. Jackie Lusse suppose que les Trinitaires et les Cisterciennes de Saint-Jacques purent jouer à Vitry un rôle comparable à celui des ordres mendiants (« *Vivre en ville ou au village dans un bourg castral médiéval ? Quelques exemples de l'est marnais* », p. 145).

⁶⁹ La liste complète des baillis de Vitry de 1220 à 1721 est fournie par le tome 111 de la collection de Champagne, f^o 86-91.

⁷⁰ La mission judiciaire du bailli de Vitry trouvera son aboutissement à la fin du Moyen Âge lors de la mise en forme de la Coutume. Issue de la tradition orale, approuvée par le roi en 1509, la Coutume du bailliage de Vitry est un corpus de lois de 148 articles définissant les arrêts en vigueur dans 792 localités du bailliage de Vitry-en-Perthois et du comté de Rethel (C. du Molin, *Les coutumes du bailliage de Vitry... (1509)*, Reims, 1625 ; Ch. de Saligny, *Coutumes de Vitry-le-François... (1509)*, Vitry-le-François, 1660-1676 ; E. Durand, *Coutumes du bailliage de Vitry-en-Perthois... (1481-1722)*, Châlons-sur-Marne, 1722).

⁷¹ E. Jovy, « *La charte communale de Vitry-en-Perthois d'avril 1230 retrouvée* », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 32, 1927-1934, p. 3-24 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, n^o 2030.

⁷² Quatre maires de Vitry sont connus : Tielcelin, maire en 1233 (« *Thiecelimus major communie de Vitriaco* », A.D.M., G 1543). Pierre qui lui succède semble-t-il entre juin et septembre 1233 (A.D.M., 17 H 121 et 17 H 136), Milon, maire en juin 1239 (A.D.M., G 1554) et Jean, maire en mai 1308 (A.D.M., 71 H 26).

communales, concédées à la hâte par Thibaud IV, offrent des avantages considérables au comte de Champagne qui trouve aussi un moyen de réunir rapidement de fortes sommes d'argent pour élever des fortifications autour de ces centres urbains dont il vient de s'attacher les fidélités. En revanche, on peut se demander le profit que les bourgeois de Vitry tirèrent de ce nouveau statut et ce que la charte changea par rapport à leur situation antérieure : non seulement les habitants devaient payer chaque année des sommes assez élevées au titre du droit de jurée⁷³, mais de plus leur commune resta, semble-t-il, très dépendante du pouvoir comtal⁷⁴.

C. VITRY-EN-PERTHOIS, UNE CITÉ AU CŒUR DES CONFLITS DU ROYAUME DE FRANCE (XIV^e-XVI^e SIÈCLES)

Vitry amorce son long déclin dans la seconde moitié du XIII^e siècle⁷⁵. Le comte Thibaud V, qui réside de plus en plus régulièrement à Paris depuis son union avec Isabelle de France, délaisse ses villes de Champagne pour sa capitale navarraise. Au règne éphémère de son cadet Henri III (1270-1274) succède la minorité de Jeanne de Navarre placée sous la tutelle de son beau-père Edmond de Lancastre avant que son mariage avec Philippe le Bel ne vienne unir son héritage au domaine royal en 1284-1285. Désormais, le destin de Vitry est lié à celui du royaume des lis.

1. Les troubles de la guerre de cent ans

La guerre entre la France et l'Angleterre, qui dure depuis plus de vingt années, expère les populations rurales qui supportent à la fois le passage des armées⁷⁶, les disettes et les épidémies. La Jacquerie qui éclate en 1358 est de courte durée dans le Perthois où les paysans redoutent une invasion venue de Lorraine. Tous ces éléments s'ajoutent au désarroi d'un royaume dont le souverain est retenu captif à Londres. La paix de Brétigny règle en 1360 les conditions de la libération de Jean II le Bon. Le roi,

⁷³ H. d'Arbois de Jubainville mentionne que la commune de Vitry payait 364 livres de droit de jurée en 1275 (*op. cit.*, t. 4-2, p. 825).

⁷⁴ La commune de Vitry n'eut par exemple jamais de sceau propre. Ainsi que l'a montré Brigitte Bedos, le statut de commune ne s'accompagne pas nécessairement de l'usage du sceau, celui-ci ne figurant jamais au nombre des privilèges concédés (B. Bedos, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*, t. 1 : *Les sceaux des villes*, Paris, 1980, *Introduction*, p. 13-20). L'emploi d'un sceau par une ville est cependant le signe de son intégration et de sa participation à la vie politique et économique de son temps ce qui explique pourquoi les communes de Troyes et de Provins, qui obtinrent la même chartre que Vitry, faisaient usage d'un sceau dès 1217 pour la première et dans les années 1260 pour la seconde (B. Bedos, *op. cit.*, n^{os} 561-562 et n^{os} 694-695). Par ailleurs, le comte garda semble-t-il le contrôle de l'administration communale en désignant les échevins parmi ses fidèles. Ainsi, Pierre de Vitry, dont nous conservons deux sceaux comme maire de la commune en 1233 (A.D.M., 17 H 121 et 17 H 136) est peut-être le même personnage que l'on rencontre en mai 1227 comme bailli de Vitry (A.D.M., 17 H 135, n^o 24 ; A.D.M., 17 H 136, n^o 6), puis comme chambrier du comte de Champagne en 1234 (*op. cit.*, t. 4, p. 504).

⁷⁵ Une seule fondation, celle de la léproserie Saint-Lazare qui s'installe au sud de la ville, vient compléter les équipements hospitaliers de la ville entre 1230 et 1248.

⁷⁶ En 1368, Epernay, Ay, Fismes, Châlons et Vitry seront victimes du passage des compagnies de mercenaires anglais licenciées par le prince de Galles (M. Crubellier, *op. cit.*, p. 184).

qui doit abandonner la moitié de son domaine, est contraint de verser une importante rançon et de livrer à l'ennemi un certain nombre d'hommes. Vitry participe ainsi activement à l'entretien des otages envoyés par la commune de Châlons en versant jusqu'à leur libération une somme annuelle de 150 livres.

Au début du XV^e siècle, Vitry est tenue pour le dauphin Charles par son bailli Mansart d'Esne. L'assassinat du duc de Bourgogne Jean sans Peur à Montereau ayant entraîné son fils aux côtés de l'Angleterre, Vitry est assiégée en 1420 par les troupes de Jean de Luxembourg, attaché au parti bourguignon, et par celles du comte de Salisbury. Une fois tombée, la ville est livrée aux flammes, la Maison-Dieu de Saint-Jacques et la collégiale Notre-Dame étant alors entièrement dévastées⁷⁷. Quelques jours plus tard était conclu à Troyes le traité par lequel la fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière apportait en dot le royaume de France à son époux, le futur roi d'Angleterre.

Peu de temps après, le parti du dauphin reprend possession de Vitry. Etienne de Vignoles, capitaine de la ville durant cinq années, en fait le point de départ de son action en direction du Barrois⁷⁸. Mais les places tenues par les Armagnacs tombent les unes après les autres, Saint-Dizier d'abord en 1422, puis Sézanne et Vertus en 1424. La Hire ne résiste pas longtemps et, le 4 octobre 1424, il doit négocier la capitulation de Vitry avec les représentants du duc de Bedford, Pierre Cauchon, Jean de Neufchâtel et Lancelot de Lisle⁷⁹. La reconquête du territoire engagée par la chevauchée de Jeanne d'Arc permet à Charles VII de reprendre Vitry à l'issue de la bataille de la Croisette, près de Châlons (1429)⁸⁰. Au cours de la guerre entre Louis XI et Charles le Téméraire au début des années 1470, la ville et le Perthois sont une nouvelle fois pillés par les hommes du duc de Bourgogne qui s'apprentent alors à envahir la Lorraine⁸¹. À la fin du siècle, la

⁷⁷ S. Poinson, *op. cit.*, t. 1, p. 340. Louis Brouillon signale que le Cartulaire de Notre-Dame comportait une note inscrite en tête du document et mentionnant l'incendie de l'édifice en 1420 (*op. cit.*, p. 66). Lors de fouilles subaquatiques organisées dans la Saulx en 1988, les plongeurs ont remonté un carreau d'arbalète ainsi que le mécanisme d'un fusil à mèche daté de cette époque (D.R.A.C. Champagne-Ardenne, Service régional de l'archéologie, carte archéologique, n° 2).

⁷⁸ « *Item, car assez tost appres ladite brulure et destruction et dedens l'an d'icelle, vint audit Vitry feu Stevenot de Vignolles, dit La Hire, lequel fut par l'espace de cinq ans gardant le demourant de ladite ville et dudit pays pour le roy nostredit seigneur* ». Ce passage est extrait d'un mémoire adressé par les habitants de Vitry-en-Perthois aux élus de l'élection de Châlons le 3 août 1491. Conservé aux Archives municipales de Châlons-en-Champagne (CC 25, f° 24-27), ce précieux document dont nous reparlerons a été édité intégralement par Gaylord Bonnafous (« Guerre, frontière et fiscalité : Vitry-en-Perthois à la fin du XV^e siècle », dans *Champagne généalogie*, n° 93, 4^e trimestre 2001, p. 357-359).

⁷⁹ La Hire rend également les villages de Larzicourt, Heiltz-l'Évêque et Blacy (Archives nationales, AE/II/10, 440). Voir Y. Bouvet, « La charte de reddition de la place de Vitry-en-Perthois acceptée par Etienne de Vignoles, dit La Hire, en 1424 », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 38, 1988-1993, p. 7-22.

⁸⁰ É. de Barthelémy, *op. cit.*, p. 88.

⁸¹ « (...) et que au moyen de la proximitié et des guerres et envahies qui par cy devant et des vingt ans a ont esté faictes par le feu Charles derrier duc de Bourgoingne sur le pays de Lorraine, et mesmement jusques et dedans le pays de Champaigne en plusieurs lieux et jusques assez prez de Troyes, ladite ville de Vitry et ledit pays de Perthois a tousiours continuellement depuis ledit temps

ville est à ce point ruinée que les habitants de Vitry confient au lieutenant général du bailli le mémoire qu'ils adressent aux élus de l'élection de Châlons afin de négocier une exemption fiscale⁸².

2. De la cité médiévale à la ville moderne

Détruite à deux reprises au cours du Moyen Âge, Vitry-en-Perthois connaît un ultime incendie au milieu du XVI^e siècle, lors du conflit entre François I^{er} et Charles-Quint. Allié depuis 1543 au roi d'Angleterre, l'empereur progresse rapidement par le nord et par l'est en direction de Paris dont il a fait son objectif. L'armée impériale forte de 40 000 hommes et commandée par Fernand de Gonzague s'empare successivement de Luxembourg, Commercy puis Ligny-en-Barrois avant de se trouver devant Saint-Dizier le 5 juillet 1544. Le siège de cette place traînant en longueur, Charles-Quint envoie le 23 juillet un corps expéditionnaire à Vitry-en-Perthois dont les défenses viennent d'être renforcées par l'arrivée de 4 000 soldats dirigés par Charles de Cossé, seigneur de Brissac. Le lendemain matin, devant la progression rapide des divisions impériales qui se sont séparées pour encercler la cité, Brissac bat en retraite vers Châlons. Le 24 juillet au soir, les troupes d'infanterie de Guillaume de Fürstenberg entrent dans Vitry qu'ils prennent sans le moindre coup de canon et livrent aux flammes trois jours durant⁸³.

Une fois la paix conclue avec l'empereur, François I^{er} décide d'abandonner Vitry-le-Brûlé et confie à Henri de Lenoncourt le soin de trouver un lieu adapté à sa reconstruction. Le choix du bailli se porte, 3 kilomètres au sud, sur le village de Maucourt, siège d'une commanderie hospitalière⁸⁴. Le 28 janvier 1545, l'ingénieur italien Girolamo Marini obtient la confiance du roi pour l'édification de la ville nouvelle à partir d'un plan géométrique décrivant un carré parfait de 612 mètres de côté à l'intérieur d'une enceinte bastionnée⁸⁵. La vente de 186 arpents des bois de Bettancourt

de vingt ans enca esté foulé, chargé et oppressé de grandes garnisons et puissance de gens d'armes » (G. Bonnafous, *op. cit.*, p. 358).

⁸² *Ibid.*

⁸³ Tous les témoins de la prise de Vitry-en-Perthois s'accordent pour dire que la ville était alors incapable de soutenir le siège d'une armée régulière. Par ailleurs, contrairement à une erreur longtemps répandue, Charles-Quint ne voulait pas la destruction de Vitry dont il ignorait les faiblesses défensives et qu'il souhaitait conserver intacte. Les foyers allumés le 24 juillet par une soldatesque désœuvrée précipitèrent le destin de la ville. Mis au courant de l'état dans lequel se trouvait une place qu'il ne pouvait plus utiliser, l'empereur ordonna à ses troupes le 27 juillet de mettre le feu à la ville avant de quitter les lieux. Sur ce sujet, voir les travaux de G. Hérelle (« La prise, l'incendie et la ruine de Vitry-en-Perthois par les Impériaux (24 juillet 1544) et la translation de la ville ruinée au lieu de Maucourt sous le nom de Vitry-le-François », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 30, 1923, p. 1-162) et de R. Crozet (« Une ville nouvelle au XVI^e siècle : création et organisation de Vitry-le-François (1545-1603) », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 35, 1971-1977, p. 30-154).

⁸⁴ Le Commandeur de Maucourt reçut par lettres patentes une indemnité annuelle de 300 livres (R. Crozet, *op. cit.*, p. 47-48 et p. 64-65).

⁸⁵ L'arpentage de Marchant en 1557 donne les dimensions des lots à bâtir dans la nouvelle ville ainsi que la liste de leurs propriétaires (Dr Valentin, « Fondation de Vitry-le-François avec l'arpentage des places à bâtir, fait par Estienne Marchant, mesureur juré à Cheppes, et leur

appartenant au domaine royal permet dans le même temps de financer la construction de différents édifices publics. Par ailleurs, le roi demande à son bailli de « faire démolir les murailles, tant des chastel, portaulx et bourg de ladicte ancienne ville, ensemble faire lever et arracher les pavez et le tout faire transporter audict lieu de Vitry le François, pour ayder à la construction, édification, fortification et pavement de ladicte nouvelle ville »⁸⁶. Pour faciliter la réussite de son projet, le roi exempte les colons d'impôts pour 20 ans, décide l'union des cures de Maucourt, Saint-Memmie et Saint-Etienne ainsi que le transfert du chapitre Notre-Dame. Des lettres datées de Blois en mai 1545 achèvent la fondation royale. François I^{er} ordonne le départ des habitants de Vitry-en-Perthois avec l'ensemble de ses juridictions. La nouvelle ville, qui sera le siège d'une élection et d'un grenier à sel, accueillera par ailleurs trois foires franches annuelles ainsi que trois marchés hebdomadaires. Outre son nom, le souverain accorde à Vitry-le-François le droit de porter son emblème héraldique personnel (« d'azur à une salamandre d'or à la tête contournée et couronnée de même, couchée dans un bûcher ardent de gueules, au chef d'azur soutenu d'or et chargé de trois fleurs de lis du même ») avec la devise « Nutrisco et extinguo »⁸⁷.

Les incendies de juillet 1544 n'avaient endommagés que les édifices les plus fragiles (halles, auditoire, Maison-Dieu, collégiale Notre-Dame) ainsi qu'un grand nombre de maisons. Tous les moulins avaient par ailleurs été détruits sur ordre de François I^{er} pour empêcher l'ennemi de pouvoir se ravitailler⁸⁸. Les habitants de Vitry-en-Perthois, dont la plupart s'étaient réfugiés dans les villages voisins, reviennent au mois de septembre suivant pour rebâtir leurs maisons⁸⁹. Ce retour *in situ* était cependant incompatible avec la volonté royale qui prévoyait l'abandon total de la ville sinistrée. Les protestations adressées à François I^{er} ayant échouées, les habitants de Vitry-en-Perthois tentent leur chance auprès de son fils qui annule l'édit de fondation de la ville nouvelle le 3 mai 1547. Mais les habitants de Vitry-le-François n'étaient pas prêts à perdre les privilèges octroyés en mai 1545 et portent à leur tour l'affaire devant Henri II qui revient sur sa décision en ordonnant que les habitants de Vitry-le-Brûlé soient « tenus vuyder ladite ville et faux bourgs et aller faire leur demeure aillieurs dedans trois ans⁹⁰ ». L'opiniâtreté de ces derniers les conduisit à présenter une nouvelle requête au souverain qui trouva un compromis leur accordant « qu'ils pussent résider, demeurer et soy habituer, rebastir et accommoder audict lieu de Vitry-en-Perthois, tant et si longuement que bon leur semblerait, et comme en un bourg et village ouvert, sans que

distribution aux premiers habitants, en 1545-1557 », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 6, 1873-1874, p. 123-124).

⁸⁶ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 221.

⁸⁷ R. Crozet, *op. cit.*, p. 64-68.

⁸⁸ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 218.

⁸⁹ Une requête adressée à Henri II en mai 1548 signale 500 habitations en bon état, ce qui correspond environ à 2000 personnes (Dr Valentin, *op. cit.*, p. 129).

⁹⁰ Lettres datées de Fontainebleau le 10 novembre 1547 (R. Crozet, *op. cit.*, p. 76-77).

toutes fois ils pussent aulcunement réparer ny redresser les murailles dudict lieu ny pareillement lesdicts ecclesiastiques ou aultres personnes regulliers ou seculliers⁹¹ ».

III. ORIGINES ET ÉVOLUTIONS DU SITE CASTRAL

Érigé au cours de la révolution aristocratique des premières guerres féodales, le château de Vitry-en-Perthois occupait une position stratégique sur le Perthois, à quelques kilomètres de la frontière avec le comté de Bar et les régions mouvant de l'Empire. Les grandes phases de l'évolution de cette imposante forteresse, détruite dans la seconde moitié du XVI^e siècle sur ordre des rois de France, peuvent être interprétées à partir des gravures de Claude Châstillon et grâce à une typologie chronologique et régionale de l'architecture militaire médiévale.

A. AUX ORIGINES DU CHÂTEAU DE VITRY

1. Un site stratégique

Le site castral de Vitry-en-Perthois occupe une position stratégique privilégiée. Composé de trois ensembles distincts, le dispositif fortifié s'étend sur 300 mètres environ au nord du village qu'il surplombe d'une vingtaine de mètres (altitude : 134 mètres)⁹². Au sud se trouve une butte-témoin de forme ovale détachée de la côte crayeuse de Champagne et sur laquelle s'élevait au Moyen Âge la forteresse proprement dite⁹³. Au sommet, elle représente une vaste plate-forme de 87 à 114 mètres de diamètre, dominant à l'est et au sud la vallée de la Saulx qui contourne ses versants boisés. Au nord de cette butte se dresse une motte artificielle en forme d'amande mesurant entre 35 et 55 mètres de diamètre à la base, 19 à 30 mètres de diamètre au sommet et 5 mètres de hauteur (altitude : 134 mètres)⁹⁴. Entre ces deux éminences s'étend un long replat de 150 mètres de long sur 35 mètres de large⁹⁵.

2. Les premières mentions

Flodoard rapporte qu'en 929 Herbert II vient à Vitry et s'empare du château de Bosen⁹⁶. On peut penser qu'avant cette date la petite population rurale qui se disperse sur le domaine de Vitry ne dispose d'aucun moyen de protection. Bosen, par ailleurs abbé

⁹¹ Lettres du 15 février 1548 (A.D.M., E 1012). Le 11 mai suivant, d'autres lettres royales rendaient à Vitry-en-Perthois les rentes des églises paroissiales avec celles de la léproserie Saint-Lazare, les cens et les usages communs, les ponts et les moulins (Dr Valentin, *op. cit.*, p. 138-139).

⁹² M. Bur, *Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne*, t. 3 : *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale*, Reims, 1987, p. 131.

⁹³ Coordonnées Lambert I : 768,52-119,00.

⁹⁴ Coordonnées Lambert I : 768,52-119,14.

⁹⁵ Sur ce replat ont été découvertes plusieurs inhumations au cours des années 1980 et en novembre 1992 (D.R.A.C. Champagne-Ardenne, Service régional de l'archéologie, carte archéologique, n° 1). Les corps, en nombre important, étaient alignés les uns contre les autres dans ce qui s'apparentait à une fosse commune.

⁹⁶ Flodoard, *Annales*, p. 44 ; *Historia Remensis Ecclesiae*, p. 185.

laïc de Moyenmoutier et de Remiremont, possède déjà plusieurs châteaux en Lotharingie⁹⁷ lorsqu'en 925 il apporte son soutien à son frère le roi Raoul dans la lutte que ce dernier mène contre Herbert de Vermandois. Il est fort probable que c'est dans ces circonstances particulières qu'il fut amené à construire, sur les terres de l'Église de Reims, un *castrum* à Vitry d'où il pouvait contrôler le Perthois.

En 952, le château de Vitry est revenu entre les mains de Louis IV d'Outremer qui en confie la garde à Gautier. Ce dernier ayant livré le château à Herbert le Vieux, le roi met le siège devant Vitry qu'il ne parvient pas à recouvrer. Il fait alors ériger une fortification provisoire en face du château (« *munitio nem rex contra Victuriacum instruit* »⁹⁸) qu'il confie à une petite garnison, mais qu'il doit consentir à démanteler l'année suivante⁹⁹. La motte située au nord de l'enceinte castrale conserve le souvenir de cette *munitio* dont elle constituait probablement la base artificielle¹⁰⁰.

B. L'ENCEINTE CASTRALE (X^e-XVI^e SIÈCLES)

1. Les phases d'adaptation du château fort aux techniques de siège

a. L'enceinte du X^e siècle

Les chroniques de Flodoard sont les seules sources à mentionner le premier château de Vitry. Le chanoine de Reims parle indifféremment de *Victoriacum castrum* et de *Victoriacum castellum*¹⁰¹ pour qualifier cet instrument de la révolution aristocratique du X^e siècle qu'a été le château de terre et de bois, « aisé à construire, n'exigeant pas de main-d'œuvre spécialisée, peu coûteux en matériaux »¹⁰². Le site choisi par Boson, une butte-témoin protégée à l'est et au sud par le cours de la Saulx, ne nécessitait pas la construction d'une motte. L'enceinte castrale, qui occupait probablement l'ensemble de la plate-forme, devait être constituée d'une levée de terre palissadée joignant les abrupts naturels. La porte, défendue par une tour en bois, permettait l'accès à une cour à

⁹⁷ P. Riché, *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, Paris, 1983, p. 243.

⁹⁸ Flodoard, *Annales*, p. 134.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 135.

¹⁰⁰ De ce point de vue, la *munitio* de Vitry-en-Perthois n'est donc pas une motte castrale classique. À ce sujet, voir : M. Bur, « Les plus anciennes mottes castrales de Champagne », dans *Château-Gaillard*, t. 9-10, 1980, p. 55-69 (réédité dans *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, p. 323-340) ; « Vers l'an mil, la motte, une arme pour une révolution », dans *l'Information historique*, t. 44, 1982, p. 101-108 (également publié dans *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, p. 287-302) ; « La guerre et l'architecture : la motte et le château fort » dans *Le Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 254-260 ; Ph. Contamine, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 129-132.

¹⁰¹ « *Castrum*, mot latin qui, comme son diminutif *castellum*, évoque la séparation et le retranchement, ne permet pas de fixer dans le temps l'apparition du château à motte ni du château à motte, c'est-à-dire de la résidence aristocratique fortifiée. Ce terme désigne aussi bien les grandes forteresses collectives, dispersées dans tout l'empire franc, que le château proprement médiéval, à la fois arme de guerre et instrument de domination, demeure et refuge d'un lignage et de toute sa maisonnée (...). » (M. Bur, « La guerre et l'architecture : la motte et le château fort », p. 254).

¹⁰² M. Bur, « Château », dans *Dictionnaire du Moyen Âge* (Cl. Gauvard, A. de Libera et M. Zinf, dir.), Paris, 2002, p. 275.

l'intérieur de laquelle s'élevaient contre le rempart les bâtiments d'habitation et de service.

b. Le château fort des XI^e-XII^e siècles

Le roi Philippe I^{er} met le siège devant Vitry dans les années 1067-1072 ce qui permet peut-être de dater la transition entre l'édifice en bois et la construction du château en pierre vers le dernier quart du XI^e siècle. Chef-lieu de châtellenie, Vitry devient au XII^e siècle le siège d'une prévôté. La présence régulière des comtes de Champagne au château est attestée par le nombre d'actes qu'y délivrent Hugues de Champagne et Thibaud II. Deux événements intervenus à Vitry durant le règne de ce dernier comte, la naissance de son fils aîné Henri le Libéral (décembre 1127)¹⁰³ et le siège de Louis VII (décembre 1142) supposent un château résistant et procurant un minimum de confort. L'enceinte castrale devait donc être dominée par un donjon rectangulaire, symbole à la fois de la puissance du comte et de la justice qu'il exerce dans le Perthois, et pourvu des pièces composant toute résidence féodale, à savoir une pièce commune (*aula*), une chambre (*camera*) et une chapelle¹⁰⁴ (*capella*).

c. Le château fort des XIII^e-XV^e siècles

Les vues cavalières que réalise Claude Chastillon en 1590 détaillent peu le château, preuve que le démantèlement de Vitry-en-Perthois est alors bien avancé. Afin de compenser le manque d'informations, le topographe royal prend le parti d'imaginer l'attaque de la ville par l'artillerie impériale et représente un édifice en flammes.

La construction de ce château, dont on ne perçoit sur les gravures que la façade orientale, paraît avoir été décidée entre la régence de Blanche de Navarre et le règne de son fils. Des éléments caractéristiques de cette architecture militaire initiée par Philippe Auguste y figurent en effet, en particulier les murs de la courtine que flanquent à distance régulière des tourelles rondes à archères¹⁰⁵. L'enceinte, dont on distingue plus ou moins nettement les bâtiments qu'elle renfermait¹⁰⁶, s'ouvre au nord sur une porte protégée de part et d'autre par deux grosses tours rondes dont seule celle de droite figure intacte¹⁰⁷. Grâce au livre de comptes du bailliage de Vitry-en-Perthois, nous savons qu'une série de travaux y furent réalisées en 1287, notamment sur les piliers du pont-

¹⁰³ E. de Barthélémy, *Diocèse ancien de Châlons*, t. 2, p. 378.

¹⁰⁴ La chapelle du château de Vitry est attestée en 1096 lorsque le comte Hugues y installe trois chanoines séculiers (L. Brouillon, *Recherches sur Vitry-en-Perthois*, p. 60).

¹⁰⁵ Ces tourelles de flanquement, qui offraient aux défenseurs de meilleurs angles de tir, étaient disposées tous les 15 ou 25 mètres (J. Mesqui, *Châteaux forts et fortifications en France*, Paris, 1997, p. 11 ; A. Châtelain, *Châteaux forts. images de pierre des guerres médiévales*, Paris, 1991, p. 36).

¹⁰⁶ Auguste Longnon a relevé dans un livre de comptes du bailliage de Vitry-en-Perthois la mention de la maison aux engins du château de Vitry : « Pour la maison aux engins rappareillier, XX s. » (*Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. 3 : *Les comptes*, p. 67 P.Q).

¹⁰⁷ La porte du château de Vitry est appelée porte Saint-Léonard dans un acte de 1547 (Louis Brouillon, *op. cit.*, p. 57-58).

levis¹⁰⁸. C'est probablement à l'occasion de ces remaniements que le chemin de ronde fut doté de mâchicoulis tandis que les tours de la porte étaient par ailleurs couvertes de toits en poivrière.

À l'extrémité nord de la butte témoin se dressent les vestiges de la *munitio* érigée par Louis d'Outremer et qui furent intégrés avant le XIII^e siècle au système de défense du bourg de Vitry¹⁰⁹. Cette motte artificielle porte sur la gravure de Claude Châstillon une tour ronde adossée à un petit bâtiment rectangulaire. Cette tour de garde appelée le donjon est signalée en 1226 dans les *Rôles des fiefs du comté de Champagne* qui précisent qu'elle est située « *ante castellum Vitriaci* »¹¹⁰. Ouvrage avancé du dispositif castral, le donjon de Vitry est inféodé à Oudinez de Blacy sous le règne de Jeanne de Navarre¹¹¹.

d. Le démantèlement de la forteresse

Si l'enceinte castrale que découvre l'armée impériale n'a subi de transformation majeure depuis la fin du XIII^e siècle, il est difficile de se faire une idée de son état après les incendies de juillet 1544. Ce sont en réalité les ordres réitérés des rois de France qui scellent au XVI^e siècle le destin de cette forteresse. La décision de François I^{er} de créer une ville nouvelle étant incompatible avec le maintien d'une population à Vitry-en-Perthois, le plus sûr moyen d'obtenir le départ des habitants est de priver cette population de la protection du château et des remparts urbains. Mais les lettres expédiées en mai 1545 qui ordonnent la vente des biens communaux de Vitry-en-Perthois et l'arrachement des pierres des différentes enceintes pour la construction des fortifications de la fondation royale ne sont toujours pas appliquées deux ans plus tard¹¹². Le 2 février 1569, les lettres patentes de Charles IX donnent donc aux habitants de Vitry-le-François « *les pierres et matériaux restans de la ruine et desmolition dudit chasteau, donjon et closture dudit ancien Victry en Perthois, tout ce qui est desviantz des murailles que lesdites murailles estant encore sur pied, lesquelles ils pourront faire abattre et fouiller jusques aux fondemens, quand bon leur semblera, et lesdits pierres et matériaux transporter audit Victry le François pour icelles employer à ladite fortification et*

¹⁰⁸ « Pour le pont dou chastel refere tout de nuef, c.s. ; Et pour les pillles dou pont remaçonner, XXIII s. » (A. Longnon, *op. cit.*, t. 3 : *Les comptes*, p. 67 P.Q.-p. 68).

¹⁰⁹ Un fossé creusé dans la craie protégeait cette tour au nord et à l'ouest de la butte témoin. Large de 4 à 9 mètres pour une profondeur de 1 à 5 mètres, ce fossé que l'on peut toujours observer rejoignait ceux du bourg (M. Bur, *Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne*, t. 3 : *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale*, p. 131).

¹¹⁰ A. Longnon, *Rôles des fiefs du comté de Champagne et de Brie sous le règne de Thibaud le Chansonnier (1249-1252)*, Paris, 1877, p. 273-274.

¹¹¹ « Oudinez de Blacy tient de madame la reine le Donjon de Vitry » (A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. 1 : *Les fiefs*, p. 388, n° 7076). Un exemple similaire est connu à Meaux où Pierre du Donjon assure en 1225 la garde héréditaire d'une tour du château pour le comte de Champagne, tour qu'il prend pour emblème sur son sceau (J.-L. Chassel, *Sceaux et usages de sceaux. Images de la Champagne médiévale*, Paris, 2003, p. 122-124).

¹¹² Dr Valentin, « Fondation de Vitry-le-François... », p. 127 ; L. Brouillon, *op. cit.*, p. 221.

*closture de ladite ville, et non ailleurs.*¹¹³ » Des ordres semblables sont encore donnés en 1582 et 1583, date à laquelle le château est reconnu ruiné et inhabitable¹¹⁴. Le 1^{er} février 1620, les lettres de Louis XIII donnent au couvent des Minimes fondé dans la ville nouvelle la poterne du château de Vitry-en-Perthois, une partie de la muraille avec une petite tour y attachant¹¹⁵.

2. Les chapelles castrales

Le château de Vitry renfermait dans ses murs deux établissements religieux distincts, une chapelle castrale transformée en 1212 en un chapitre de chanoines séculiers, et un prieuré bénédictin mentionné à partir du XII^e siècle¹¹⁶.

a. La fondation du chapitre Notre-Dame

À en croire Louis Brouillon, le comte Hugues de Champagne aurait installé en 1096 trois chanoines dans la chapelle castrale¹¹⁷. Mais c'est un acte de Blanche de Navarre de février 1206 qui constitue le premier témoignage certain de cet établissement comtal. On y apprend alors sans autre précision que dans la seconde moitié du XII^e siècle le comte Henri institua dans la chapelle de Vitry deux chapelains, Milon et son frère Constantin¹¹⁸. Six années plus tard, la comtesse obtient l'accord de l'évêque de Châlons Gérard de Douai pour établir dans cette même chapelle un chapitre de chanoines séculiers¹¹⁹. La charte de novembre 1212 prévoit que la nomination aux dignités et aux prébendes sera réservée au comte, prébendes dont le nombre passe progressivement de 100 à 30 sous le règne de Thibaud IV. En mars 1220, l'évêque Guillaume du Perche confirme la création de cette collégiale qu'Honorius III a pris sous sa protection dans une bulle de 1217¹²⁰. La fondation de Blanche de Navarre ne doit rien au hasard puisqu'elle s'inscrit dans la logique de la politique religieuse des comtes de Champagne en faveur des chapitres séculiers dont elle en constitue également le terme. Venant après les cinq créations de Henri le Libéral (Troyes, Provins, Pougy, Bar-sur-Aube, Sézanne), celle de

¹¹³ G. Hérelle, « La prise, l'incendie et la ruine de Vitry-en-Perthois par les Impériaux (24 juillet 1544) et la translation de la ville ruinée au lieu de Maucourt sous le nom de Vitry-le-François », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 30, 1923, p. 119.

¹¹⁴ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 226.

¹¹⁵ G. Hérelle, *op. cit.*, p. 120.

¹¹⁶ À partir des vues cavalières de Claude Châstillon, Louis Brouillon (*op. cit.*, p. 60-62) et Jean-Nicolas Hagnerelle (*Étude historique et archéologique sur Vitry-en-Perthois, avant 1544-jusqu'en 1882*) situent la chapelle castrale à l'extrémité sud de la butte témoin, en surplomb des moulins du bourg.

¹¹⁷ Faute de documents, ce renseignement n'a pu être vérifié (L. Brouillon, *op. cit.*, p. 60-61).

¹¹⁸ « ...quod inclite recordationis illustris quondam comes Henrici capella mea Vitriaci duos instituit capellanos Milonem videlicet et Constancium fratrem suum... » (A.D.M., G 1525, n° 1). Henri 1^{er} le Libéral régna sur le comté de Troyes de 1152 à 1181. Son fils aîné Henri II qui lui succéda de 1181 à 1197 fut suppléé par sa mère Marie de France lors de sa minorité (1181-1187) puis après son départ pour la Terre sainte (1190-1197).

¹¹⁹ « ...concessi et laudavi fieri et fundari prebendas in capella mea de Vitriaco, laude et assensu venerabilis patris et domini mei Girardi episcopi Cathalaunensis. » (A.D.M., G 1525, n° 2).

¹²⁰ A.D.M., G 1525, n° 9.

Henri II (Vertus) et de Marie de France (Provins), la collégiale de Vitry marque en effet la fin de l'expansion canoniale en Champagne avant l'essor des ordres mendiants dans le courant du XIII^e siècle¹²¹. En 1227, les chanoines de Vitry quitteront le site castral pour s'installer dans un des faubourgs de la ville.

b. Le prieuré Sainte-Croix

L'enceinte castrale abrite dès le XII^e siècle un prieuré bénédictin placé sous l'autorité de l'abbaye châlonnaise de Saint-Pierre-aux-Monts. Les témoignages sur la localisation, les origines et l'histoire de cet établissement conventuel demeurent fragmentaires et il n'est pas exclu qu'il s'agisse en réalité de la chapelle primitive du château de Vitry¹²². Le seul indice, très fragile, qui vienne appuyer cette hypothèse est la mention dans les *Miracles de saint Berchaire* d'un lieu de culte à Vitry qui aurait abrité au X^e siècle une relique de la Passion¹²³.

Charles-Marie Detorcy signale un acte du comte Thibaud II de 1126 délivré « *apud Victriacum in oedicula sanctae crucis*¹²⁴ ». Il faut ensuite attendre la seconde moitié du XII^e siècle pour que des sources plus sûres, quoique toujours insuffisantes, esquissent une chronologie de l'histoire de ce prieuré : en 1168, une donation testamentaire à l'église Sainte-Croix de Vitry fait l'objet d'un différend réglé par l'évêque de Châlons et l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts¹²⁵ ; au XII^e siècle, un accord est passé entre les religieux de Sainte-Croix de Vitry et les hommes de Frignicourt au sujet d'une oseraie¹²⁶ ; à la fin du même siècle, une querelle oppose Raoul de la Maison-Dieu à Eudes, prieur de Sainte-Croix¹²⁷ ; en 1287-1288 enfin, Auguste Longnon signale un curé de Sainte-Croix, seule et unique mention d'une peu probable paroisse au sein du château de Vitry¹²⁸. Possessionné pour l'essentiel dans les villages de Marolles et de Frignicourt, le prieuré Sainte-Croix demeura à Vitry-en-Perthois jusqu'en 1610 avant

¹²¹ P. Corbet, « Les collégiales comtales de Champagne (vers 1150-vers 1230) », dans *Annales de l'Est*, 1977-3, p. 195-241.

¹²² Une seule mention de la fin du Moyen Âge nous permet de situer le prieuré Sainte-Croix au château de Vitry (« *C'est la citation de l'église, maison, revenues du lieu et pourpris du prieuré de Sainte Croix assis ou chastel de Vitry en Perthois...* », A.D.M., H 749). Les fondations d'un petit bâtiment rectangulaire doté d'une abside qui apparaissent régulièrement en période de sécheresse sur le replat central de la butte témoin constituent, dans l'attente de relevés plus précis, un indice en faveur de la localisation de cet édifice.

¹²³ *Miracula S. Bercharii abbatís Dervensis. Liber secundus, De diversis casibus Dervensis cenobii et miraculis S. Bercharii*, AA.SS. O.S.B., vol. II, p. 844-861.

¹²⁴ C.-M. Detorcy, *Fragments de recherches chronologiques et historiques sur l'ancienne ville de Vitry-en-Perthois*, p. 48 et p. 69.

¹²⁵ A.D.M., H 761.

¹²⁶ A.D.M., H 747.

¹²⁷ A.D.M., 71 H 26.

¹²⁸ A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. 3 : *Les comptes*, p. 56 J et p. 93 K.

que Louis XIII ne confie ses revenus avec les pierres et matériaux du bâtiment au couvent des Minimes de la nouvelle ville¹²⁹.

IV. LE BOURG CASTRAL PRIMITIF

L'apparition, au pied du château de Vitry, d'un noyau d'habitation ayant donné naissance à un centre de peuplement plus important ne peut être datée avec précision à défaut de sources écrites et archéologiques. Quelques éléments permettent cependant de comprendre les facteurs ayant participé à l'apparition de ce bourg castral et lui ayant permis d'atteindre, avant le milieu du XII^e siècle, son développement extrême.

A. FACTEURS D'APPARITION ET DE DÉVELOPPEMENT

1. Du vicus au burgus

Victoriacum est depuis le haut Moyen Âge un vaste domaine rural au carrefour de deux chemins gallo-romains et dont le noyau de peuplement principal vit autour de l'église Saint-Étienne. La construction du château de Vitry va provoquer, dans le second quart du X^e siècle, un regroupement de la population au pied de la butte-témoin, sur la rive droite de la Saulx, et attirer paysans et artisans des villages alentours. Cette masse servile, en quête de protection, profite aux acteurs des luttes féodales qui la font participer pleinement, dans le cadre de la corvée, aux phases de construction et d'entretien du château. Les ingénieurs du XIX^e siècle ont ainsi calculé qu'il fallait 100 ouvriers pour accumuler la terre d'une motte fossoyée de 30 mètres de diamètre et de 15 mètres de hauteur¹³⁰. Ces statistiques s'appliquent probablement à la *munitio* érigée par Louis d'Outremer sans qu'il soit possible d'en dégager une estimation plus précise de la population de la basse-cour¹³¹.

Les territoires champenois bénéficient aux X^e et XI^e siècles du contexte général de croissance démographique¹³². De nouveaux centres de peuplement apparaissent, fondés *ex nihilo* après une phase de défrichement comme Charleville (vers 1060), ou bien après fixation des populations autour de points fortifiés. Les premières mentions de ces bourgs castraux apparaissent au plus tard dans le premier tiers du XII^e siècle : Isle-Aumont (1104), Coulommiers (1107), Epernay (1128)¹³³. En décembre

¹²⁹ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 62. D'après le pouillé de 1648 du diocèse de Châlons cité par E. de Barthélemy, les revenus du prieuré équivalaient à 1500 livres (*Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. 2, p. 385-386).

¹³⁰ J.-F. Fino, *Forteresses de la France médiévale*, Paris, 1977, p. 78.

¹³¹ La motte de Vitry-en-Perthois mesure 35/55 mètres de diamètre à la base, 19/30 mètres de diamètre au sommet et 5 mètres de haut (M. Bur, *Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne*, t. 3 : *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale*, p. 131).

¹³² M. Bur, « Aux origines du second réseau urbain : l'impact du château sur le peuplement », p. 5.

¹³³ M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 316.

1127, à l'occasion de la naissance de son fils aîné, Thibaud II de Champagne affranchit une famille de serfs habitant « *in vico Vitriaci castri* »¹³⁴.

Le bourg devant lequel Louis VII met le siège à l'hiver 1142-1143 semble correspondre à la définition que donne Jacques Le Goff du *vicus*, celle d'un centre de population important et favorable aux échanges¹³⁵. Le premier critère est avéré par les chroniques du temps qui évoquent le chiffre de 1300 personnes mortes carbonisées à l'intérieur de l'église où elles avaient trouvé refuge. Le second critère suppose une connaissance de la composition sociale du bourg que la discrétion des documents de cette période permet difficilement d'approcher. La présence d'une importante communauté juive à Vitry au XI^e siècle est cependant un indice de l'intensité des activités artisanales et commerçantes du bourg¹³⁶, à une époque où le comté de Champagne se retrouve au centre des échanges entre le Nord et le Sud de l'Occident médiéval.

2. La question des premiers équipements collectifs

Les historiens ont montré le rôle joué par la châtellenie dans le développement économique et la croissance démographique des bourgs castraux¹³⁷. Une fois la paix et la sécurité revenues, le chef-lieu de châtellenie devient, autour de l'église paroissiale et du marché, le centre de la vie locale. Dans le cas de Vitry, la consolidation semble intervenir dans le second quart du XI^e siècle, dès lors que la châtellenie, entrée en possession du comte Eudes II et de ses successeurs, est inféodée à la maison de Valois. Cependant, ce sont deux documents de l'année 1114 en faveur de Saint-Pierre-aux-Monts qui nous renseignent pour la première fois sur l'encadrement religieux et les activités économiques des habitants du bourg. À cette date en effet, le comte Hugues de Champagne fait don du 1/10^e du tonlieu de Vitry à l'abbaye châlonnaise¹³⁸. Taxe sur la circulation des marchandises et sur les transactions, le tonlieu était perçu aux points de passage obligatoires ainsi que sur les foires et les marchés. Cette mention, qui atteste ainsi de l'existence d'un marché dans le bourg au début du XII^e siècle, ne s'oppose pas à une activité économique antérieure, difficile à dater avec précision.

¹³⁴ E. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. 2, p. 378.

¹³⁵ J. Le Goff (dir.), *La ville en France au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 50-51.

¹³⁶ A. Brau, « La communauté juive de Vitry du Moyen Âge à 1945 », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 37, 1988, p. 63-82.

¹³⁷ Sur ce sujet, voir : M. Bur, « Châteaux et peuplements dans le Nord et l'Est de la France au Moyen Âge », dans *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVIII^e siècle. Premières journées internationales d'Histoire, Flaran, 20-22 septembre 1979*, Auch, 1980, p. 75-92 ; M. Bur (dir.), *Les peuplements castraux dans les pays de l'entre-deux*, Nancy, 1993 ; J. Le Goff (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t.2 : *La ville en France au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 55-62.

¹³⁸ « *decimam thelonei vitreiensis* » (A.D.M., H 737). En 1165, Henri le Libéral constate les donations faites aux Hospitaliers par Jean et Hugues de Possesse de deux hommes de Châlons et de 40 sous de rente à prendre chaque année dans l'octave de Noël sur le péage et le tonlieu de Vitry : « *Concessit etiam eisdem fratribus XL solidis apud Vitriacum annuatim tam in pedagio quam in theloneo infra octabas Nativitatis reddendos.* » (A.N., S 4955, 1^e liasse, n° 9).

Le cas de l'église paroissiale est un peu mieux connu¹³⁹. En 1114, une charte de l'évêque Guillaume de Champeaux dénombre, parmi les possessions de Saint-Pierre-aux-Monts, l'autel de Sainte-Geneviève avec la chapelle Saint-Memmie ainsi que l'autel de Saint-Étienne de Dongrève¹⁴⁰. Or, nous avons vu précédemment que l'autel de Sainte-Geneviève avait été donné à l'abbaye châlonnaise par l'évêque Philippe de Champagne en 1097. L'église Saint-Memmie de Vitry-en-Perthois n'est donc alors qu'une simple chapelle dépendant du prieuré Sainte-Geneviève, la paroisse la plus proche demeurant Saint-Étienne de Dongrève¹⁴¹. La situation a-t-elle évolué en 1138 lorsque l'évêque de Châlons Geoffroy I^{er} cède à Saint-Pierre-aux-Monts le patronage sur la paroisse de Vitry ?¹⁴² Le drame de janvier 1143 semble le faire croire même si aucun chroniqueur ne parle nommément de l'église Saint-Memmie. Comme l'a fait remarquer Jackie Lusse, « la situation de Vitry-en-Perthois n'est pas originale, car dans la quasi totalité des cas, le bourg castral a relevé, au moins initialement, sinon tardivement, d'une paroisse antérieure à sa fondation, et l'église du bourg castral, quand elle est devenue paroissiale, a supplanté plus ou moins rapidement l'église primitive¹⁴³. »

B. TOPOGRAPHIE ET ÉLÉMENTS D'ENCADREMENT DU BOURG ENTRE LE XIII^e ET LE XVI^e SIÈCLE

Vicus en 1127, le bourg primitif de Vitry est par la suite appelé *burgus*, *bourc* ou *bourg* dans les documents de la fin du Moyen Âge. Il s'étend sur environ 300 mètres de long autour d'un axe principal et enveloppe, à l'ouest et au sud, le site castral auquel il est adossé. Trois rues, mesurant de 4 à 5 mètres de large, découpent au Moyen Âge un tissu urbain probablement plus dense qu'il ne l'est aujourd'hui.

1. La voirie

Traversant le bourg du sud vers le nord, la rue principale, légèrement sinueuse parce qu'elle épouse les contraintes du relief, longe le cimetière, le chevet de l'église Saint-Memmie, le quartier juif avant de rejoindre le chemin menant au château. Elle fut d'abord connue sous le nom de rue du bourg-l'évêque, appellation qui semble avoir très tôt correspondu au nom donné à l'ensemble du bourg primitif, en souvenir de l'ancienne appartenance du domaine de Vitry à l'Église de Reims. Ainsi, en 1259, une maison est localisée « *apud Vitriacum in burgo epsicopi* »¹⁴⁴ ou bien une autre située en 1262

¹³⁹ J. Lusse, « Vivre en ville ou au village dans un bourg castral médiéval ? Quelques exemples de l'est mamais », p. 140.

¹⁴⁰ « *altare sanctae Genovefae de Vitreio cum capella sancti Memmit, altare sancti Stephani de Dumgrevia* » (A.D.M., H 514). Nombre d'églises de la Marne reçoivent dès 948 une dédicace à saint Memmie, évangéliste et premier évêque de Châlons au début du IV^e siècle (E. Nègre, *Toponymie générale de la France*, n° 27840).

¹⁴¹ Comme nous le verrons plus loin, l'église paroissiale de Saint-Étienne conserva ce statut jusqu'en 1545 avant d'être unie à la cure de Saint-Memmie.

¹⁴² « *personatum totius parrechieae vitreiensis* » (A.D.M., H 737).

¹⁴³ J. Lusse, *op. cit.*, p. 141.

¹⁴⁴ A.D.M., G 1592.

« apu
dispa
popul
profit
de la
dès le
la pa
royau
« che
puisq
certai
se tro
boucl
droite

l'égli
bourg
mole
et les
fossé

145 A.
146 «
mole
147 A.
(A.D.
(1282
1606.
148 «
G 15
1598
(A.D.
149 A.
(1270
de C
Guill
Plass
150 L.
151 «
152 A.
153 O.
avec
1606
154 «
entre

« *apud Vitriacum in vico qui dicitur in burgo episcopi* »¹⁴⁵. La rue du bourg-l'évêque disparaît des chartes médiévales après 1271¹⁴⁶, peut-être parce que, dans les consciences populaires, la mémoire de l'ancienne propriété épiscopale s'est peu à peu effacée au profit du quartier juif. Mentionnée à de nombreuses reprises entre 1276 et 1490¹⁴⁷, la rue de la Juiverie doit en effet son nom à la présence d'une communauté hébraïque à Vitry dès le XI^e siècle, de plus en plus importante au fil des années puisqu'elle occupait toute la partie haute du bourg. Les événements qui conduisirent à l'expulsion des Juifs du royaume de France en 1394 expliquent qu'elle fut parfois appelée « grande rue » ou « chemin royal » au cours du XV^e siècle¹⁴⁸. La rue de la Juiverie était la rue des artisans puisque « *dessouz le chastel* » se trouvaient les étaux du bourg, francs et coursiers, dont certains étaient donnés en fief par le comte de Champagne¹⁴⁹. Près du four de la Juiverie se trouvaient les boulangers tandis que, pour des raisons hygiéniques et techniques, bouchers, cordonniers et drapiers devaient cohabiter en bas de la rue, non loin de la rive droite de la Saulx¹⁵⁰.

Les autres rues, plus petites, étaient perpendiculaires à l'axe principal. Au sud, l'église avait donné son nom à la rue Saint-Menge qui mettait en communication le bourg avec le quartier de la Gravière¹⁵¹. Non loin de là, la rue des Moulins (« *viam molendinorum* », en 1271)¹⁵² longeait le sud de la butte-témoin entre la rue de la Juiverie et les moulins de la ville¹⁵³. Notons enfin qu'une ruelle reliait la rue de la Juiverie aux fossés du bourg en longeant l'église Saint-Memmie et le cimetière¹⁵⁴.

¹⁴⁵ A.D.M., G 1605.

¹⁴⁶ « (...) *cujus domus quam habebant Vitriacis in loco qui dicitur burgus episcopi juxta viam molendinorum* » (A.D.M., 51 H 12).

¹⁴⁷ Après la forme latine primitive de *Judaria* en 1276 (A.D.M., G 1536) ou *Judea* en 1287 (A.D.M., G 1537), cette rue fut connue indifféremment sous les noms de *Juherit* (1280), *Juierie* (1283), *Juifrie* (1399), *Juirie* (1311, 1425, 1480) et *Juverie* (1490). A.D.M., G 1599, G 1602 et G 1606.

¹⁴⁸ « *au bourg dudit Vitry au debout de la grant rue assez pres de la porte Jalot* » en 1460 (A.D.M., G 1599) ; « *au bourg dudit Vitry en la grant rue en dessez le grant puit* » en 1494 (A.D.M., G 1598). Le nom de chemin royal se rencontre plusieurs fois entre 1400 (A.D.M., G 1593) et 1490 (A.D.M., G 1599).

¹⁴⁹ A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. 2 : *Le domaine*, p. 127 E (1276-1278) ; « *Item de stallis Vitriaci francis et cursoribus* » (A. Longnon, *Rôle des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonier (1249-1252)*, n° 169, p. 384) ; « *Dominus Guillelmus de Ponthion tenet stella sua de Vitriaco* » (*Ibid.*, p. 274) ; « *Dominus Albertus de Plasseto tenet tria stalla* » (*Ibid.*, p. 295).

¹⁵⁰ L. Brouillon, *op.cit.*, p. 99.

¹⁵¹ « *deux maisons en la rue Saint-Menge* » en 1355 (A.D.M., G 1593).

¹⁵² A.D.M., 51 H 12.

¹⁵³ On trouve encore la rue des moulins en 1406 (A.D.M., H 766) qui doit se confondre en 1411 avec la rue du coston ou du coton (« *une maison au bourg de Vitry en la rue du coston* », A.D.M., G 1606).

¹⁵⁴ « *une maison seant au bourg de Vitry en la rue de la juirie tenant dune part a une ruelle comme entre la dite maison et leglise saint Menge de Vitry* » en 1425 (A.D.M., G 1599).

2. La paroisse Saint-Memmie

Chef-lieu de doyenné, le bourg de Vitry dispose d'abord d'une chapelle dédiée à Saint-Memmie puis d'une église paroissiale avec son cimetière¹⁵⁵. Les prêtres du bourg possèdent depuis 1236 une maison située derrière l'église que Raoul de Saint-Quentin leur avait donné et qui dû remplacer une maison paroissiale plus ancienne¹⁵⁶.

L'incendie de l'église de Vitry en janvier 1143 nécessite un nouveau lieu de culte dont la construction arrive à son terme en 1236¹⁵⁷. Il ne reste rien de ce bâtiment, probablement brûlé lors de la prise de la ville par l'armée anglaise en 1420. Les travaux de l'église actuelle débutèrent quelques années seulement avant la prise de Vitry-en-Perthois par les troupes de Charles-Quint. Le projet initial, dont l'architecture et la décoration conservaient l'esprit du gothique flamboyant, devait permettre d'accueillir l'importante population du bourg. Plusieurs éléments permettent de comprendre cet ambitieux projet. L'intérieur de l'église actuelle de Vitry-en-Perthois se compose de trois nefs de largeur inégale, de 4 mètres environ pour les nefs nord et centrale et de 6 mètres pour la nef sud. Ce déséquilibre inhabituel ne s'explique que si l'on considère que les plans de départ prévoient une église plus vaste, ce que confirment à la fois la présence d'un pilastre identique à ceux des chapelles sur le mur extérieur sud et les bases de piliers observées à plusieurs reprises dans le cimetière du village¹⁵⁸. L'architecte de Saint-Memmie avait donc imaginé une église-halle à cinq nefs dont le chantier devait avoir débuté vers 1540 si l'on considère la modeste avancée des travaux quatre années plus tard¹⁵⁹. L'église resta en l'état jusqu'au XVIII^e siècle puisque ce n'est que dans les années 1780 que furent achevés le mur sud, la façade ouest et la couverture de l'édifice.

¹⁵⁵ Ce cimetière est attesté en 1287 : « (...) in loco qui dicitur Judea, juxta quamdam viam contiguum sive continuum atrio sive cymiterio parochialis ecclesie sancti Memmii » (A.D.M., G 1537).

¹⁵⁶ Un texte de décembre 1280 parle de l'ancienne cure, *antiquo curata* (A.D.M., G 1605-G 1606). Le testament de Raoul, prêtre de Saint-Quentin, est connu par une charte de l'évêque Philippe de Nemours citée par C.-M. Detorcy : « *Quod dilectus filius noster dominus Radulphus presbiter de sancto Quintino in nostra presentia constituit, recognovit se contulisse in elemosinam perpetuam omnibus presbiteris parochialis ecclesie de Vitriaco quamdam domum sitam retro templum sancti Memmii (...)* » (*op. cit.*, p. 98-101).

¹⁵⁷ « (...) quamdam domum sitam retro templum sancti Memmii novissime constructum et erectum in parochia de voluntate viri religiosi abbatit et monachorum ecclesie sancti Petri ad Montes ». Ce document, cité par C.-M. Detorcy (*op. cit.*, p. 98-101) et par E. de Barthélemy (*Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. 1, p. 86), était conservé en 1861 aux Archives départementales de la Marne dans le fonds du chapitre Notre-Dame de Vitry.

¹⁵⁸ J.-N. Hagnerelle (*Étude historique et archéologique sur Vitry-en-Perthois, avant 1544-jusqu'en 1882*) et G. Pestre (« L'église de Vitry-en-Perthois et la chapelle Sainte-Geneviève », dans *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, t. 2, 1867-1868, p. 54) avaient remarqué des vestiges de ces maçonneries en 1879 et en 1882. M. Jean Lhuillier, témoin par ailleurs de la découverte d'une crypte au nord de l'église, m'a confirmé avoir observé la base d'un pilier à l'entrée du cimetière.

¹⁵⁹ À propos des églises-halles, voir Pierre Sesmat, *Les « églises-halles », histoire d'un espace sacré (XI^e-XVIII^e siècles)*, dans *Bulletin monumental*, t. 163-1, 2005, 81 p. Si l'on peut regretter que la multitude des églises-halles recensées en Europe ait occulté à l'auteur le cas particulier de l'église

3. Les équipements économiques et collectifs

a. Le marché au blé

Un marché existe dans le bourg avant 1114, date de la première mention du tonlieu de Vitry dans un acte de Hugues de Champagne en faveur de Saint-Pierre-aux-Monts. Une charte de Henri le Libéral, quelques années après cette donation, précise que le 1/10^e de ce tonlieu bénéficie au prieuré Sainte-Geneviève qui dépend du grand monastère châlonnais¹⁶⁰. Un précieux document du même comte permet de connaître avec précision les revenus du tonlieu de Vitry qui rapporte 20 sous au prieuré bénédictin en 1163¹⁶¹. S'il s'agit toujours du 1/10^e du tonlieu du bourg, ce dernier devait donc être équivalent à 200 sous cette année-là. Les mentions du péage en 1165 et en 1273 finissent de compléter les informations sur la vie économique du bourg aux XII^e et XIII^e siècles¹⁶². Très tôt cependant, le site où se tient le marché au blé est déplacé et remplacé par une halle construite dans le faubourg de la Gravière¹⁶³. Dès 1239 en effet, le cartulaire du chapitre Notre-Dame mentionne une maison « *sise dans la rue dite vetus forum* »¹⁶⁴. Un acte de 1256 issu du même recueil désigne « *une maison qui fut à Etienne dit Bouchegrain, sise en viez marchié* »¹⁶⁵. Une dernière charte de 1383 cite enfin « *certaines places et jardins seans a Vitry en lieu dit ou viez marchie* »¹⁶⁶.

b. Les moulins de Cheminon

Trois des moulins du bourg appartiennent dès le début du XII^e siècle à la famille du Plessis¹⁶⁷. En avril 1220, Aubert IV du Plessis donne deux de ses moulins

inachevée à cinq nefs de Vitry-en-Perthois, Pierre Sesmat nous offre ici une première synthèse française sur l'histoire et l'architecture de ces édifices dont l'historiographie allemande du XIX^e siècle, empreinte de nationalisme, avait fait une spécificité germanique.

¹⁶⁰ A.D.M., H 764.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² En 1165, Henri le Libéral constate les donations faites aux Hospitaliers par Jean et Hugues de Possesse de deux hommes de Châlons et de 40 sous de rente à prendre chaque année dans l'octave de Noël sur le péage et le tonlieu de Vitry (A.N., S 4955, 1^e liasse, n° 9). En 1273, l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts renonce en faveur du comte Henri III à tous ses droits sur la dime du revenu de Vitry, à savoir le tonlieu, le ban et le péage (A.D.M., H 732).

¹⁶³ Le marché au blé est mentionné sous cette forme dans deux documents des années 1270 relatives à la maison de Milon Rondel : « *a Milone Rondel novem solidos annui redditus super grangiam in mercato ad bladum* » (A.D.M., G 1536 ; L. Brouillon, *op. cit.*, p. 75).

¹⁶⁴ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 75.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ A.D.M., G 1593.

¹⁶⁷ Dans une charte de 1243, les descendants de Guy I^{er} le Braillard, seigneur de Vavray mort vers 1163, rappellent que leur ancêtre a reconnu la donation faite par sa tante d'une rente sur les moulins de Vitry (A.D.M., 17 H 135, n° 4). À ce sujet, voir J.-P. Ravaux, « Deux chartes concernant les moulins de Vitry-en-Perthois », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 35, 1977, p. 14-29.

situés sous le château de Vitry à l'abbaye de Cheminon¹⁶⁸, donation confirmée par Blanche de Navarre¹⁶⁹. Quatre années plus tard, le même Aubert du Plessis rapporte que son cousin Eustache de Vavray donne à son tour aux moines blancs le moulin qu'il tient de lui en fief à Vitry-en-Perthois¹⁷⁰. Un quatrième moulin appartenait à l'abbaye d'Argensolles¹⁷¹. En 1253, les religieuses en cèdent une partie au monastère de Cheminon mais conservent les trois-quarts restant au moins jusqu'au milieu du XVI^e siècle¹⁷². Une charte de 1559 atteste enfin qu'il existait aussi à Vitry des maillets à chanvre et des foulons à draps¹⁷³.

À partir de 1331, les moulins du bourg sont réputés détruits et ruinés. L'abbaye de Cheminon les confie alors à bail à différentes familles, à charge pour elles d'effectuer les travaux. Au début du XVI^e siècle, les moulins ne sont toujours pas réparés et il est fort probable qu'ils ne sont plus guère utilisables lorsque l'armée impériale entre dans Vitry en 1544¹⁷⁴.

c. Les fours

Deux fours semblent avoir existé dans le bourg de Vitry. L'usage du premier, situé dans le quartier de la Juiverie et propriété du comte de Champagne, était rendu obligatoire aux habitants du bourg et était taxé comme relevant du droit de ban. Dans le second quart du XIII^e siècle, ce four banal était inféodé par Thibaud IV à Pierre de Ponthion puis à son fils Guillaume¹⁷⁵. À la même époque, Philippe de Dommartin cède aux chanoines de Notre-Dame de Vitry tout ce qu'il possédait « *in furno quod de me*

¹⁶⁸ E. de Barthélémy, « Recueil des chartes de l'abbaye Notre-Dame de Cheminon », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 11, 1883, p. 89-90 ; L. Brouillon, *op. cit.*, p. 101.

¹⁶⁹ La donation comprenait, outre les deux moulins avec leurs maisons, les eaux, la pêche et 2 muids de grains sur Thiéblemont (« (...) *molendina sua que habebat sub castro Vitriaci cum sedibus suis cum aquis et piscatoribus et cum omnibus que ad eadem molendina ex parte ipsius Auberti pertinere noscuntur quiete et pacifice in perpetuum possidenda* », A.D.M., 17 H 135, n° 2).

¹⁷⁰ « (...) *molendinum suum sub castello Vitriaci situm, quod quidem molendinum ad feudum meum noscitur pertinere* » (J.-P. Ravaux, *op. cit.*, p. 14-15).

¹⁷¹ En novembre 1233, le comte Thibaud IV avait donné aux moniales d'Argensolles le quart d'un moulin de Vitry en mémoire de sa mère Blanche de Navarre inhumée dans cette abbaye.

¹⁷² Les deux couvents étaient en procès entre 1554 et 1559 au sujet des réparations dues par l'abbaye d'Argensolles pour sa part dans les moulins de Vitry-en-Perthois (A.D.M., 17 H 143, n° 22-48).

¹⁷³ A.D.M., 17 H 143, n° 49.

¹⁷⁴ Pour le Dr Valentin, les moulins auraient été volontairement incendiés par François I^{er} le 24 juin 1544 pour empêcher que les troupes ennemies ne se ravitaillent (« Fondation de Vitry-le-François... », p. 139). Charles-Quint comptait en effet beaucoup sur ces moulins puisque, selon G. Hérelle, l'empereur voulait concentrer à Vitry-en-Perthois « tous les blés du voisinage, utiliser les nombreux moulins qui s'y trouvaient, et faire de cette ville le grenier de l'armée dans sa marche en avant. » (« La prise, l'incendie et la ruine de Vitry-en-Perthois par les Impériaux », p. 26-27).

¹⁷⁵ « *Dominus Petrus Fourniers de Pontion tenet furnum suum in Juereia Vitriaci et domos suas de Vitriaco : circiter XXV libratis terre. Debet gardam per annum* » ; « *Dominus Guillelmus, filius domini P. de Pontion, ligius de furno Judearie Vitriaci, de domibus ibidem* » (A. Longnon, *Rôle des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonnier (1249-1252)*, p. 274 et p. 384).

tenebant in feodum apud Vitriacum que situm est in burgo inter domum Auberti Canis et domum Johannis de sancto Quintino »¹⁷⁶. L'existence de ce second four n'a rien pour surprendre compte-tenu du nombre des moulins à blé et de l'importance de la population de Vitry à partir du XIII^e siècle.

d. Les puits

Deux puits ont été identifiés avec certitude dans le bourg. Le premier, probablement le plus ancien, se trouve au sud-ouest de la motte castrale à l'endroit où se trouvait la basse-cour¹⁷⁷. Le second, appelé le puit de la Juiverie, était situé au nord de la rue du même nom si l'on en croit un acte de 1495 : « *une place communement appelée le grant fiens seant au bourg dudit Vitry en la grant rue en dessez le grant puit* »¹⁷⁸. La mention par Louis Brouillon d'un puit dans la rue du vieux marché en 1239, si elle autorise sa localisation dans le bourg, ne permet pas en revanche de le distinguer des deux autres¹⁷⁹. Communautaires ou bien privés, ces puits n'étaient probablement pas les seuls à cet endroit de la ville de la même façon que le silence de la documentation ne peut exclure la présence d'un puit à l'intérieur de l'enceinte castrale.

4. Le quartier juif

a. Origine et statut social

« La naissance spontanée d'un quartier spécifique, produit d'une concentration de l'habitat autour des installations communautaires, est un phénomène courant dans la vie de toute communauté religieuse ou ethnique. Une condition pourtant doit être remplie au préalable : la présence d'un groupe assez nombreux pour que d'une part il puisse disposer de telles installations communautaires, et que d'autre part son habitat préférentiel se remarque¹⁸⁰. » Cette observation est tout à fait pertinente dans le cas de la communauté juive de Vitry-en-Perthois, probablement installée au pied du château dès sa construction¹⁸¹. Au XI^e siècle, ce groupe important possède son quartier propre dans le bourg auquel il finit par donner son nom dans les années 1270. Délimité au sud par l'église Saint-Memmie, à l'ouest par les remparts du bourg, au nord et à l'est par la rue de la Juiverie, ce quartier dispose d'un lieu de culte et d'une école hébraïque.

Le statut social des Juifs de Champagne était comparable à celui des serfs, à cette différence près qu'ils étaient soustraits de la justice bourgeoise pour être placés

¹⁷⁶ A.D.M., G 1599 (1246).

¹⁷⁷ Signalé en 1987 lors de la campagne de relevés de la motte castrale, ce puit est toujours visible aujourd'hui (M. Bur, *Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne*, t. 3 : *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale*, p. 131).

¹⁷⁸ A.D.M., G 1592 et G 1598.

¹⁷⁹ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 74-75.

¹⁸⁰ B. Blumenkranz, *Histoire des Juifs en France*, Toulouse, 1972, p. 29.

¹⁸¹ Samuel Kast, pour qui cette communauté est l'une des plus anciennes de Champagne, estime cependant qu'elle est déjà présente dès l'époque franque (*The Jews in the wisigothic and frankish kingdoms of Spain and Gaul*, Cambridge (Massachusetts), 1937).

sous la protection du comte : « *Je conserve la justice et la garde de mes églises, de mes chevaliers, de mes vassaux, de mes juifs de telle sorte que si un habitant de Vitry ou de la justice de la commune de Vitry commettait un forfait envers l'un d'eux, à savoir clerks, chevaliers, vassaux ou juifs, et que la plainte soit faite devant moi, je rendrais justice et l'amende me reviendrait.* »¹⁸² Cette condition d'étroite dépendance vis-à-vis d'un pouvoir qui voyait en eux une importante source de revenus, s'avéra au final être la moins mauvaise des situations tant que les Thibaudiens gouvernèrent la Champagne. Le rattachement du comté à la France et les troubles de la fin du Moyen Âge rendirent la condition sociale des Juifs bien plus que précaire. Plusieurs fois chassés du royaume avant leur expulsion définitive en 1394, ils sont alors accusés de tous les méfaits. À Vitry, on leur reproche en 1321 d'avoir empoisonné les puits de la ville avec la complicité des lépreux. Quarante d'entre eux sont arrêtés et emprisonnés selon la chronique de Saint-Denis qui rapporte que, pour éviter « *qu'ils ne fussent mis à mort par la main des Chrétiens* », ils désignèrent l'un d'entre eux pour les tuer. Ce dernier, tentant de s'échapper, fut repris et brûlé avec ses coreligionnaires¹⁸³. Après ce drame, la plupart des Juifs quittèrent Vitry pour trouver refuge dans le Barrois¹⁸⁴.

b. Activités économiques et religieuses

En théorie, les métiers exercés par les juifs d'Occident sont variés : enseignement, artisanat, métiers du livre, médecine, agriculture, etc. Très tôt cependant, la plupart de ces activités leur sont interdites de sorte qu'il ne leur reste comme autre moyen que d'exercer celles que les Chrétiens ne peuvent pratiquer, au premier rang desquelles figure le prêt à intérêt. L'Église, considérant en effet que le commerce de l'argent qui se développe au XII^e siècle relève du vol, prend l'habitude de confier l'activité bancaire aux communautés juives et lombardes. À Vitry, cette pratique de l'usure est attestée par le « Rôle des intérêts usuraires perçus depuis vingt ans par les Juifs du bailliage de Vitry » dressé vers 1300¹⁸⁵. Parmi cette liste de 57 noms, Augustin Brau a relevé 49 membres de la communauté de Vitry ce qui lui permet d'évaluer celle-ci à une quarantaine de familles¹⁸⁶. Cette estimation de la population juive rejoint la constatation de Jean-Pierre Leguay qui « admet que la présence d'une synagogue suppose une assemblée minimum de 30 à 40 hommes, soit avec leurs familles environ 150 personnes. »¹⁸⁷

¹⁸² E. Jovy, « La chartre communale de Vitry-en-Perthois d'avril 1230 retrouvée », p. 19.

¹⁸³ A. Brau, *op. cit.*, p. 70. Voir aussi E. Jovy, « Extraits d'un ouvrage israélite, *La vallée des pleurs*, au sujet des poursuites exercées contre les Juifs de France et à Vitry-en-Perthois, en particulier vers 1321 », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 27, 1908, p. 545-548. Le bûcher devait se trouver sur le Mont de Fourche. Située à un kilomètre de la ville, cette butte qui domine le Perthois doit son nom aux fourches qui y étaient dressées pour l'exécution des sentences capitales prononcées par le bailli au nom du comte de Champagne puis du roi de France (« (...) *in loco dicto in Monte Furcarum* » en 1293 et 1328, A.D.M., G 1610).

¹⁸⁴ A. Brau, *op. cit.*, p. 70.

¹⁸⁵ *Revue des études juives*, t. 2, 1881, p. 28.

¹⁸⁶ A. Brau, *op. cit.*, p. 67.

¹⁸⁷ J.-P. Leguay, *La rue au Moyen Âge*, Rennes, 1984, p. 166.

La synagogue de Vitry existe sans aucun doute dès l'installation de la communauté, preuve d'ailleurs de la stabilité de cette population entre 950 environ et 1300¹⁸⁸. Dès le XI^e siècle semble-t-il, une école hébraïque de grand renom est installée à l'intérieur de la synagogue puisque c'est à cette époque que Simham b. Samuel, disciple de Rachi de Troyes, compose le *Mazhor Vitry*¹⁸⁹. L'édition d'une œuvre de cette importance témoigne à la fois de la vitalité intellectuelle de la communauté et de la qualité de l'enseignement dispensé dans cette école dont on ne connaît l'existence certaine que par un acte de Thibaud V¹⁹⁰.

Les Juifs de Vitry-en-Perthois disposaient d'un cimetière dont on ignore l'emplacement précis. Il ne fait aucun doute que ce cimetière ne pouvait être commun à celui de la paroisse Saint-Memmie. Il paraît également peu probable que les Juifs aient obtenu l'autorisation de se faire inhumer dans le bourg. Selon une tradition rapportée par Louis Brouillon, le cimetière juif se trouvait au Mont de Fourche, à l'emplacement de la parcelle qui porte sur le cadastre napoléonien le nom de « Cimetière des Chiens »¹⁹¹.

5. Les défenses du bourg

Si la première référence à un système de défense collectif du bourg ne date que de l'année 1495¹⁹², il ne fait aucun doute que sa construction s'avère nécessaire dès lors que les habitants de Vitry disposent d'une église paroissiale et d'un marché. Ce phénomène d'encellulement de la population avait eu lieu au plus tard au début du XII^e siècle puisque les défenses du bourg furent suffisamment efficaces pour contenir plusieurs semaines durant l'ost royal au court de l'hiver 1142-1143. Peut-être déjà érigés en pierre dès cette époque, ces remparts ont de toute évidence été remaniés lors de la construction de la grande enceinte de réunion sous le règne de Thibaud IV.

Le tracé de ces remparts apparaît assez nettement sur le cadastre napoléonien. Au sud et à l'est, la Saulx offrait au château et au bourg une protection naturelle. Les fossés, qui puisaient dans la rivière l'eau de leur alimentation, étaient creusés dans la

¹⁸⁸ Le rabbin de la communauté, appelé le « maître des Juifs », est mentionné dans la liste du début du XIV^e siècle citée plus haut (A. Brau, *op. cit.*, p. 67).

¹⁸⁹ Le 9^e centenaire de la mort de Rachi de Troyes a donné lieu à diverses manifestations et publications sur Rachi et les communautés juives de Champagne au Moyen Âge. On consultera avec profit les actes de la Table ronde organisée à Reims le 21 novembre 2004 et publiés dans *Rachi et la Champagne* (textes réunis par J. Unterberger et C. Secroun, Reims, 2004) ainsi que *Rachi de Troyes et les juifs de Champagne* (Catalogue de l'exposition présentée à la Médiathèque de l'Agglomération Troyenne, 4 juin-4 septembre 2005), La Vie en Champagne, n° 47, avril-juin 2005.

¹⁹⁰ Cet acte de décembre 1270, aujourd'hui disparu, figurait dans le cartulaire du chapitre Notre-Dame (L. Brouillon, *op. cit.*, p. 97). Le comte y déclare que « pour le bon servisse que Robins de Blaines notre amez huissiers nous a foit, nous li avons donné et donnons une notre maison que nous avons à Vitry en la Juerie delez saint Menge, qui joint à la maison Gaulart le clerc et à l'escole as juys de Vitry ».

¹⁹¹ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 173.

¹⁹² « (...) aux murailles et fermeté dudit bourg » (A.D.M., G 1598).

caie. Toujours visibles au nord et au nord-ouest¹⁹³, ils contournaient la motte castrale puis se prolongaient parallèlement à la rue principale jusqu'au quartier de la Gravière où ils bifurquaient vers l'est pour rejoindre la Saulx.

L'enceinte du bourg était percée de deux portes dont les noms sont connus à partir du milieu du XIII^e siècle. La porte Saumeresce (ou porte du Sabbat puis porte Jaalot) était située au nord du bourg dont elle permettait l'accès par le quartier de la Juiverie¹⁹⁴ tandis que la porte Abbé (d'abord porte de Saulx puis porte La More) faisait communiquer le bourg avec le quartier de la Gravière par la rue Saint-Menge¹⁹⁵.

V. DU BOURG À LA VILLE (XII^e-XVI^e SIÈCLES)

L'apparition de deux faubourgs aux portes de Vitry dès la seconde moitié du XII^e siècle témoigne de la mutation démographique que connaît alors le site. Cet essor général à tout l'Occident est la conséquence de la grande prospérité économique de la période. En Champagne, les foires drainent les commerçants italiens, flamands et allemands sur des routes sécurisées par le sauf-conduit comtal. Le denier provinois, qui supprime peu à peu le denier châlonnais, jouit d'une réputation telle qu'il est imité par le sénat romain. Ce contexte favorable, allié à une attention toute particulière du comte et à une multiplication des établissements religieux, fait passer Vitry du rang de simple bourg à celui de ville.

¹⁹³ D'après les relevés effectués en 1987 sur le site castral, les vestiges de ces fossés mesurent entre 4 et 9 mètres de large pour une profondeur évaluée entre 1 et 5 mètres (M. Bur, *Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne*, t. 3 : *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale*, p. 131).

¹⁹⁴ La porte Jaalot, dont le nom venait d'une famille possédant une maison à cet endroit (« devant la maison Jaalot » en 1250, L. Brouillon, *op. cit.*, p. 73 ; « les places qui sont devant la porte Jaalot » en 1350, A.D.M., G 1599 ; « une maison au faubourg de Vitry pres la porte Jalot » en 1439, A.D.M., G 1566 ; « (...) un jardin ou plant tenant d'une part au chemin royal seant au hault bourg dudit Vitry au dessus du grand puits allant de la porte Jaalot au chasteau » en 1531-1532, L. Brouillon, *op. cit.*, p. 72), est appelée porte Saumeresce en 1242 (« (...) super domo sua cavis et appendicis sita juxta portam Saumeresce », A.D.M., G 1592) et en 1254 (« (...) domum apud Vitriacum in burgo ad portam Saumeresce », A.D.M., G 1592). La proximité de la synagogue explique qu'elle soit également connue comme la porte du Sabbat dans un acte de 1280 (« (...) en la juerie lez la porte dou sabat as juif de Vitry », L. Brouillon, *op. cit.*, p. 72).

¹⁹⁵ Louis Brouillon (*op. cit.*, p. 73) cite une charte de 1245 faisant mention d'un cellier situé « juxta domum Abbatiss ad portam de Saut », preuve également que cette porte tenait elle aussi son nom d'une famille du bourg qui possédait la maison appelée La Cheminée. En 1265 en effet, Colesson, fils de feu Abbé de Vitry, reconnaît certaines censives à prendre « quamdam cheminee et quoddam celarium juxta que quamdam fuit dicti Abe sitas apud Vitriacum juxta portam dictam portam Abe » (A.D.M., G 1606). La porte Abbé est encore citée en 1280, 1292 et 1323 (A.D.M., G 1605, G 1607 et G 1592). Entre 1276 et 1480, les sources évoquent également la porte La More. Nous retiendrons la charte de 1355 qui mentionne « deux maisons contigues seant a Vitry en la rue Saint-Menge tenant a la porte la More » (A.D.M., G 1593).

A. LE FAUBOURG DE LA GRAVIÈRE

Au sud-est du bourg castral s'élève avant 1172 une Maison-Dieu destinée à l'hébergement des pèlerins de Compostelle. C'est autour de cet édifice public créé à l'initiative du comte de Champagne que vient se fixer un nouveau noyau de peuplement dès le milieu du XII^e siècle.

1. La voirie

Établi progressivement et de manière anarchique entre la porte Abbé et la rive droite de la Saulx, le tissu urbain de ce faubourg, irrégulier, est découpé par trois rues principales. La rue de la Gravière, dont le micro toponyme fait référence de manière évidente à la nature du sol, longe au sud le quartier de l'hôpital parallèlement au cours de la rivière. Mentionnée pour la première fois en 1266 dans un acte où un boulanger prend à bail du chapitre une maison sise « *apud Vitriacum castrum in vico qui dicitur Gravieria* »¹⁹⁶, la rue de la Gravière est citée sans interruption jusqu'en 1516¹⁹⁷. En 1207, une famille de Vitry fait don au prieuré de Sainte-Geneviève de 40 sous « *super domum suam que sita est in vico qui dicitur cantus rane* », c'est-à-dire à l'endroit où chante la grenouille¹⁹⁸. La rue Chanteraine, qui traverse le faubourg du nord au sud, est indiquée jusqu'en 1574¹⁹⁹. Une charte du mois d'août 1450 signale enfin « *une maison seant a Vitry en lieu dit la barbacane* »²⁰⁰. La rue Bourbacane, qui existe toujours derrière le quartier de la Maison-Dieu, est sans aucun doute révélatrice de la présence à cet endroit d'une barbacane dans le système défensif mais dont le cadastre du XIX^e siècle ne garde aucune trace.

2. Le quartier de la Maison-Dieu

L'hôpital Saint-Jacques, incendié en 1420 et rapidement reconstruit, est localisé très précisément entre les rues de la Gravière, Chanteraine, Bourbacane et le chemin royal dans un acte de la fin du XV^e siècle²⁰¹. La constitution du temporel et les premières années de l'hôpital Saint-Jacques de Vitry sont assez bien connus. En 1172, Guy de Joinville, évêque de Châlons, donne l'hôpital de Vitry au maître de l'Hôtel-Dieu de Bar-sur-Aube, conformément à la volonté d'Henri le Libéral²⁰². Sept années plus tard,

¹⁹⁶ A.D.M., G 1597.

¹⁹⁷ « (...) *une maison seant en la Graviere qui fut feu Aubert le tyxerant entre la maison les enfans la belle dune part et les enfans Perret le boulanger dautre part* » (1311); « *une maison seant a Vitry en la Graviere devant leglise saint Jaque* » (1352), A.D.M., G 1598.

¹⁹⁸ A.D.M., H 766.

¹⁹⁹ « (...) *domo sita in Chanteraine* » en 1256 (A.D.M., 71 H 26); « (...) *domum suam sitam in villa de Vitriaco in vico qui dicitur Chantraigne* » en 1345 (A.D.M., 51 H 2); « (...) *la demeure a present dans la vieille halle en la rue Chantraigne* » en 1574 (A.D.M., 51 H 2).

²⁰⁰ A.D.M., G 1608.

²⁰¹ « *au faubourg d'icelle, en la rue de la Gravière, entre deux ponts et assez près de la halle, tenant par devant au chemin du roy et du long et du bout à un autre chemin roial* » (L. Brouillon, *op. cit.*, p. 118).

²⁰² H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, n° 206.

le même comte de Champagne donne à la Maison-Dieu de Vitry une grange de la forêt du Der, près de Giffaumont²⁰³. En juin 1205, une sentence arbitrale adjuge les offrandes faites à la chapelle Saint-Jacques de Vitry (« *capella sancti Jacobi vitriacensis* ») à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts et au curé de Vitry-en-Perthois²⁰⁴.

La Maison-Dieu de Vitry fut d'abord desservie par une communauté masculine suivant la règle de saint Augustin²⁰⁵. En 1235, deux années seulement après que le comte Thibaud IV ait confié sa direction à des moniales cisterciennes de la filiation de Clairvaux²⁰⁶, les religieuses étaient déjà suffisamment nombreuses pour qu'elles s'établissent au sud de la ville, laissant à quelques-unes d'entre elles le soin de s'occuper des pauvres et des malades²⁰⁷.

Devant la Maison-Dieu se trouvait une croix dont la tradition veut qu'elle ait été érigée à la fin du Moyen Âge en souvenir du massacre de 40 juifs en 1331. En mauvais état au début du XIX^e siècle, elle fut remplacée dès cette époque par un calvaire en pierre classé monument historique en 1930²⁰⁸. Au-delà de la légende, il semble que cette croix ait aussi un lien avec l'histoire de l'hôpital puisque le 12 juillet 1718, Marie-Anne-Thérèse de Napier, nouvelle abbesse de Saint-Jacques de Vitry, prend possession de son abbaye en venant toucher ce monument et l'arbre qui est à côté²⁰⁹. Acte isolé ou unique mention d'un geste symbolique accompli par chaque nouvelle abbesse, la présence de cette croix et de son orme peut aussi évoquer ces lieux de rencontre devant lesquels les commerçants du Moyen Âge venaient effectuer leurs transactions les jours de foire et de marché.

3. Les équipements économiques et collectifs

a. La halle

Un acte de 1495 mentionne la vente d'une maison « *seant delez la haale dudit Vitry appelée la maison de la teste aboutant par devant au chemin royal* »²¹⁰. La

²⁰³ A. Kwanten, « L'abbaye Saint-Jacques de Vitry-en-Perthois », p. 93.

²⁰⁴ A.D.M., H 732.

²⁰⁵ Pierre, prêtre de la Maison-Dieu de Vitry (« *Petrus, presbyter domus Dei de Vitriaco* »), appose son sceau à un acte de juin 1224 (A.D.M., 17 H 142, n° 4).

²⁰⁶ A.D.M., H 714, n° 32.

²⁰⁷ Au Moyen Âge, les établissements hospitaliers accueillent aussi bien les malades, les pauvres, les vieillards que les pèlerins. En 1193, la comtesse Marie de France notifie que Jacques, fils d'Aimon de Vitry, a donné à l'abbaye de Trois-Fontaines sa maison contiguë à celle des pauvres de Vitry (A.D.M., 22 H 116, n° 1).

²⁰⁸ Ministère de la Culture et de la Communication, base Mérimée, n° PA00078907. Sur l'histoire et la décoration de cette croix sculptée en 1816 par l'artiste vosgien Chrisment, voir l'article de M. Mougin, « Vues et sites disparus de Vitry-le-François et de son arrondissement », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 22, 1901, p. 695-703.

²⁰⁹ « *Cette prise de possession fut faite en touchant par nous commissaire et la dite dame de Napier la croix et l'orme qui existent sur le terrain* » (C.-M. Detorcy, *Fragments des recherches chronologiques et historiques sur l'ancienne ville de Vitry-en-Perthois*, Paris, 1839).

²¹⁰ A.D.M., G 1593.

création de la halle de Vitry, dans la rue Chanteraine, semble remonter aux années 1230-1240, lorsque le marché du bourg est déjà qualifié de « *viez marchie* »²¹¹. Construite en bois et brûlée en même temps que l'auditoire et les prisons en 1544, la halle n'était, semble-t-il, pas réparée trente ans plus tard.

Dans les halles se tenaient les marchés au blé et aux bestiaux²¹² ainsi qu'une foire, comme l'indique la requête des habitants de Vitry-en-Perthois demandant au roi sa reconstruction. La foire de la Sainte-Croix, tenue en fief du comte de Champagne par le châtelain de Vitry en 1249-1252, semble correspondre à la « foire du châtelain » signalée en 1276-1278²¹³. Cette petite foire, probablement de fondation comtale, existe en 1230 lorsque Thibaud IV octroie à Vitry sa charte de commune. Il y est en effet prévu que si le comte convoque son ost et sa chevauchée « *en temps de foire, les changeurs et les marchands qui travailleront à la foire pourront envoyer des remplaçants sans payer d'amende* ». La situation de Vitry, à l'écart des axes de communication qui assurèrent le succès des foires de Troyes, Lagny, Provins et Bar-sur-Aube, ne permit jamais au comte de Champagne de pouvoir tirer de la foire du châtelain des profits comparables à ceux que lui rapportaient les quatre grandes cités commerciales²¹⁴.

Si l'on en croit le mémoire adressé en 1491 par les habitants de la ville aux élus de l'élection de Châlons, la halle abritait en son sein les prisons et l'auditoire du bailliage de Vitry-en-Perthois²¹⁵. À l'image de la plupart des chefs-lieux de bailliage, les halles de Vitry conservaient probablement les poids et mesures de la châtelainie, auxquels les marchands avaient recours en cas de litige. La mesure de Vitry-en-perthois,

²¹¹ Une charte issue du cartulaire des Trinitaires de Vitry, datée du 21 janvier 1574, mentionne « *la maison Jean Monvoisin le jeune, pescheurs, ou il fait sa demeure apresent dans la vieille halle en la rue Chanteraine* » (A.D.M., 51 H 2).

²¹² En avril 1250, Pierre le trésorier, de Vitry, reconnaît qu'il tient de l'abbaye de Trois-Fontaines 20 deniers de cens sur des maisons sises sur le marché aux bestiaux de Vitry (« (...) *que domus et area site sunt in foro bestiarum Vitriaci* », A.D.M., 22 H 116, n° 4).

²¹³ A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. 2 : *Le domaine*, p. 127 P.

²¹⁴ M. Bur, « Note sur quelques petites foires de Champagne », extrait de *Studi in memoria di Federigo Melis*, 1978, t. 1, p. 266 (réédité dans *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, p. 485-497).

²¹⁵ « *Lesquels nous ont dit, rapporté et affermé en leurs loyalties et consciences et par le serement qu'ils ont a Dieu, au roy et a leursdis officiers, qu'ils furent presens en l'assemblee generale des habitans de ladite ville, qui se tint et fut celebré a son de cloche en l'auditoire de mondit seigneur le bailliy en la halle dudit Vitry, le dimenche XXIII^e jour du mois de juillet oudit an, en laquelle assemblee estoient lesdis habitans en grant nombre, et la plus grande et sine partie d'icelle communauté* » (G. Bonnafous, *op. cit.*, p. 359). Les prisons et l'auditoire du bailliage étaient également mentionnés dans un compte de 1537 autrefois conservé aux archives de l'hôpital de Vitry-le-François (L. Brouillon, *op. cit.*, p. 129). Une requête des habitants de Vitry-en-Perthois datée de mai 1545 demande à François I^{er} la permission de reconstruire « *l'auditoire, les prisons et les halles de leur ville brûlés ou démolis, en sorte que la justice civile et criminelle puisse y être administrée et les foires et marchés y soient tenus comme avant sa ruyne* » (Dr. Valentin, « Fondation de Vitry-le-François... », p. 130).

qui sert de référence dans de nombreux actes entre 1157 et le XVI^e siècle, équivalait selon Louis Brouillon à 8 boisseaux²¹⁶.

b. Les autres équipements

Un four banal est signalé en 1264 rue Chanteraine dans le cartulaire du chapitre Notre-Dame²¹⁷. À l'image du bourg, le quartier de la Gravière disposait donc de son propre four, sans que l'on sache s'il était lui aussi donné en fief. Alain Saint-Denis, qui dresse une carte du temporel rural de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons, indique que l'abbaye bénédictine possédait en 1277 les revenus de trois fours à Vitry-en-Perthois²¹⁸.

Des comptes relevés dans les archives de l'hôpital de Vitry-le-François indiquent que six étaux de bouchers furent créés en 1520 sur la rive droite de la Saulx, dans le faubourg de la Gravière²¹⁹. Ces étaux constituèrent alors la Neuve-Boucherie puisque traditionnellement les bouchers de la ville étaient installés sur le pont à la Char.

B. LE FAUBOURG DU RACHAT

L'apparition d'un second faubourg sur la rive gauche de la Saulx ne s'est pas faite, contrairement à la naissance du quartier de la Gravière, à partir d'un point de fixation religieux ou économique. Sa plus ancienne mention dans un acte de 1168 décrit au contraire des terres agricoles et des pâturages sur lesquelles sont bâties des maisons isolées²²⁰.

1. La voirie

Le faubourg du Rachat communiquait avec le quartier de la Gravière grâce aux ponts que séparait l'île formée par le tracé des deux rivières. Le Grand Pont, qui franchissait la Saulx, est cité en 1254 dans un acte relatif à une maison qui y était construite²²¹. Le pont à la Char, qui permettait le passage de la Bruxenelle, tenait son

²¹⁶ 8 boisseaux équivalant eux-mêmes à 1 hectolitre 43 litres (L. Brouillon, *op. cit.*, p. 200) ; M.-J. Gut-Bondil, *Les actes des évêques de Châlons des origines à 1201. Étude diplomatique et catalogue*, thèse de l'École des chartes, 1955, n° 205, p. 153

²¹⁷ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 111.

²¹⁸ A. Saint-Denis, « Le temporel de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons-sur-Marne aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Mémoires de la S.A.C.S.A.M.*, t. 90, 1975, p. 109.

²¹⁹ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 135-136.

²²⁰ Dans cet acte, Jean, fils de Holdré de Vitry, sur le point de faire le voyage d'outre-mer, donne à la chapelle Sainte-Croix de Vitry sa part de pré qu'il possède en commun avec son frère Drogon, et au prieuré Sainte-Geneviève le pré situé entre l'eau courante et le champ Aubert, avec sa maison sise en Rachat, pour y établir une église (« *domum etiam in Raschato sitam eidem loco ad faciendam ibi ecclesiam concessit* », A.D.M., H 763).

²²¹ « (...) *super domum suam quam haberunt ut dicitur super pontem de Vitriaci* » (A.D.M., G 1525, n° 5).

nom des nombreux étaux de bouchers qui s'y trouvent dès le milieu du XIII^e siècle²²². Indésirables à l'intérieur de la ville, les bouchers sont le plus souvent relégués près des rivières comme le demande en 1366 Raoul de Presles, conseiller du roi²²³.

Le faubourg du Rachat était desservi par deux rues principales, la rue du Rachat et la rue Saint-Ladre, qui se séparaient après le pont à la Char. La rue du Rachat, dont le toponyme se rapporte probablement à une parcelle de terre²²⁴, menait à Saint-Étienne de Dongrève. En raison de la présence à cet endroit de deux importants établissements religieux, elle fut parfois appelée « rue de la Trinité » (1333)²²⁵ ou « rue Notre-Dame » (1500)²²⁶. Elle était, semble-t-il, en partie pavée en 1289²²⁷. La rue Saint-Ladre, mentionnée à partir de 1248²²⁸, conduisait pour sa part à la léproserie Saint-Lazare située hors les murs et par-delà au village de Maucourt.

2. Les équipements économiques

Le faubourg du Rachat comptait plusieurs équipements économiques. Tenu en fief de Renaud de Luxémont par Pierre de Saint-Jacques, le moulin à blé de *Mirandolium* est situé sur la Bruxenelle, à l'endroit où la rivière est rejointe par les eaux des fossés de la ville. En 1226, Pierre, bailli de Vitry, donne le quart du moulin qu'il possède à

²²² En 1254, Aubert Maliers et Marie la Diabliesse constituent au chapitre un cens annuel de 10 sous à prendre « *super domum sitam apud Vitriacum supra pontem juxta stallos carnificium* » (A.D.M., G 1608). En 1288, un autre couple vend à l'abbaye Saint-Jacques une maison « *qui siet sus le pont ou en vent les chars a Vitri delez la maison Jaquet filz la Deablesse dune part et Estenenin le macetrier dautre part* » (A.D.M., 71 H 26). Appelé le pont la Gauchière en 1483 (« (...) *une maison seant a Vitri entre le grand pont et le pont nomme la gauchiere tenant et joignant audit grand pont et autours de la riviere de Saulx* », A.D.M., G 1593), le pont à la Char fut détruit en 1679 lorsque de la déviation du cours de la Bruxenelle.

²²³ J.-P. Leguay, *op.cit.*, p. 58 et p. 60.

²²⁴ Le terme latin de *raschatio* est utilisé dans les actes entre 1168 et 1224, c'est-à-dire avant l'installation des Trinitaires à Vitry en 1234. Sa traduction en langue vulgaire par le mot rachat à partir de 1227 ne peut donc avoir de lien avec la mission assurée en Terre Sainte par cet ordre religieux.

²²⁵ A.D.M., G 1602.

²²⁶ A.D.M., G 1537.

²²⁷ En mai 1289, Adam la Bresche vend à Michel de Chaulot « *une maison a toutes les appartenances que li diz messires Adans prestes avoit si comme il disoit a Vitri en la rue dou Rachat devant leglise de la trinité delez la maison dou dit Michel dune part et la maison les enfans Jaquemet et Melin sa fame dautre part (...)* si comme elle se comporte dou louc et daule et toutes les appartenances de la dite maison des le pavoment jusques as fossez » (A.D.M., G 1602). La pratique du pavement, apparue en France dans la seconde moitié du XII^e siècle et généralisée sous le règne de Louis IX, semble avoir été commune à l'ensemble de la ville si l'on s'en tient aux lettres patentes de François I^{er} de mai 1545 demandant « *l'arrachement des pavés* » de Vitry-en-Perthois (J.-P. Leguay, *op. cit.*, p. 65 ; Dr Valentin, « Fondation de Vitry-le-François... », p. 127).

²²⁸ A.D.M., G 1525, n^o 5.

l'hôpital Saint-Jacques²²⁹. Réputé entièrement ruiné en 1490, les vestiges actuels du moulin de Mère-en-Dieu pourraient dater du XVIII^e siècle²³⁰.

La charte de 1226 citée précédemment signale par ailleurs l'existence d'un four dans le faubourg du Rachat. Ce four, qui appartenait aux frères de la Maison-Dieu de Saint-Jacques (« *furnus nostris* »), se trouvait selon un état des biens de l'hôpital de 1717 dans la rue Saint-Lazare²³¹.

Les monastères cisterciens de Saint-Jacques et de Cheminon possédaient des maisons rue Saint-Ladre équipées de pressoirs. Deux donations faites en 1242 aux moines de Cheminon leur permettent ainsi de posséder trois maisons mitoyennes avec leurs dépendances et un pressoir²³². Un bail du mois de septembre 1303 localise avec précision le pressoir que possède dans le même quartier l'abbaye Saint-Jacques de Vitry : « (...) *une maison avec le pressoir, le jardin et toutes leurs appartenances assise a Vitri en la rue saint Ladre entre le pressoir des nonnains de Vitri dune part et une maison de labbeie de Moustiers en Argonne* »²³³. Ces renseignements épars, ajoutés aux multiples censives, ventes et baux sur des vignes et au silence sur l'existence d'un pressoir banal, semblent indiquer que les habitants de Vitry possédaient leur propre pressoir²³⁴.

3. Le quartier du chapitre Notre-Dame

Trop à l'étroit à l'intérieur de l'enceinte castrale où il avait été créé, le chapitre Notre-Dame demande en octobre 1226 son transfert dans le faubourg du Rachat. La procédure, qui fait intervenir l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts, décimateur principal, et l'église paroissiale Saint-Memmie prend fin l'année suivante. Les deux arbitres, Jean, doyen de Saint-Gengoult de Toul, et Jean, chanoine de Saint-Quiriace de Provins, autorisent le chapitre comtal à s'installer au sud-ouest de la rue du Rachat, entre la maison de Bertrand Bridole et le pont la Barre, devant le pré de la croix²³⁵. Un

²²⁹ « *quartam partem molendum de mirandolio* » (A.D.M., H dép. 1753).

²³⁰ Le 3 février 1490, Didier Mazier et Catherine, sa femme, donnent au chapitre Notre-Dame de Vitry « *la place avec le cours de l'eau, pesche et appartenant dudict où souloit y avoir un moulin sur la rivière Bouchenelle appelé Meire en Dieu, à charge de réédifier et bastir un moulin à bled, mouvans de cens XX s. par chaque an et portant lods et vente, payables auxdits chanoines et chapitre de Vitry* » (L. Brouillon, *op. cit.*, p. 148-149).

²³¹ A. Kwanten, « L'abbaye Saint-Jacques de Vitry-en-Perthois », p. 95.

²³² En juillet 1242, un certain Morin donne à l'abbaye de Cheminon une place à Vitry-en-Perthois entre la maison de l'abbaye et le pressoir d'Aubert du Plessis (« (...) *plateam sitam apud Vitriacum inter domum dicte ecclesie et pressorium domini Alberti de Plaissero* »). La même année, le seigneur d'Orconte donne aux moines blancs sa maison sise à Vitry, près de celle de l'abbaye, avec ses dépendances (A.D.M., 17 H 142 ; E. de Barthélémy, « Recueil des chartes de l'abbaye Notre-Dame de Cheminon », p. 112).

²³³ A.D.M., 17 H 142.

²³⁴ L'activité viticole à Vitry-en-Perthois est confirmée par la mention du banvin dans les années 1276-1278 (A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. 2 : *Le domaine*, p. 126 EF).

²³⁵ « (...) *quod ipsis abbas et conventus permetterent translationem ecclesie sue, hoc est canonicorum, que sita est supra in castro Vitriaci, inferius fieri in vico qui dicitur Rachaz, inter*

mandement de Charles VII de 1441 nous apprend que le chapitre prit alors l'habitude de se rendre chaque année en procession au château de Vitry le jour de l'Ascension en souvenir de ses origines²³⁶. Après la destruction de Vitry-le-Brûlé, le roi demande l'union des cures de Maucourt, de Saint-Memmie et de Saint-Étienne au chapitre Notre-Dame établi dans la nouvelle ville²³⁷. Après avoir vigoureusement protesté, les chanoines finissent par obtenir la permission de rebâti la collégiale qu'ils consentent finalement à quitter pour Vitry-le-François dans le courant du XVII^e siècle.

L'église, brûlée à trois reprises en 1420, 1544 et 1568, était longue de 21 toises, large de 6 avec 17 toises à la croisée du transept selon le procès verbal du maître du val et des eaux et forêts de Saint-Dizier²³⁸. Ce vaste édifice possédait quatre autels dédiés à saint Jean l'Évangéliste, saint Hippolyte, saint Blaise et sainte Marguerite²³⁹. La sentence arbitrale de 1227 permettait en outre au chapitre de disposer d'un cimetière. En juin 1258, à la suite de l'accord avec l'abbaye Saint-Pierre-aux-Monts, les chanoines reçoivent l'autorisation d'y enterrer leurs domestiques célibataires sans être obligés de porter les corps au cimetière de Saint-Memmie²⁴⁰.

Les documents relatifs aux maisons canoniales sont peu nombreux. Pourtant, depuis que le retour des chanoines à la vie individuelle avait conduit à la division de la mense capitulaire en prébendes, le chapitre de Vitry devait posséder une trentaine de maisons non loin du *claustrum*²⁴¹. Une charte de 1309 mentionnant « *une maison, les chambretes et toutes les appartenances seanz a Vitry en lieu con dit en Rachaz delez la maison des diz doyen et chappitre* » constitue l'unique référence à ce quartier canonial²⁴².

Lorsqu'il approuve le chapitre Notre-Dame dans sa bulle de 1223, le pape Honorius III lui reconnaît en même temps la direction des écoles de la ville²⁴³. En octobre 1266, le curé de Vitry autorise les chanoines à jouir des dîmes à la condition qu'ils continuent de s'occuper de l'administration des écoles²⁴⁴. Si les cours étaient

domum Bertranni Bridole et pontem Barre qui est citra pratum ad crucem, et quod in ea translata campanas haberent et cimiterium » (A.D.M., G 1525, n° 3 et H 732).

²³⁶ A.D.M., G 1525, n° 1.

²³⁷ A.D.M., G 1526, n° 4.

²³⁸ Ce document, autrefois conservé aux archives municipales de Vitry-le-François, relate qu'après l'incendie de la collégiale par les troupes du prince d'Orange le 29 septembre 1568, l'église était « *ruinée et bruslée, mesmement le clocher, les chaires, le chappitre, l'orloge, les orgues, victres et tout ce qui estoit en icelle, qui est chose pitoyable à veoir* » (G. Hérelle, « La prise et l'incendie de Vitry-en-Perthois... », p. 118).

²³⁹ A.D.M., G 1556-1558.

²⁴⁰ A.D.M., G 1525, n° 3.

²⁴¹ Primitivement fixé à 100 par Blanche de Navarre, le nombre des prébendes fut réduit à 30 par Thibaud IV en mai 1223 (A.D.M., G 1525, n° 2).

²⁴² A.D.M., G 1566.

²⁴³ H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. 4-2, p. 634.

²⁴⁴ A.D.M., G 1525, n° 9.

dispensés au XIII^e siècle par les chanoines eux-mêmes, ils délèguèrent cette charge à un maître d'école à la fin du Moyen Âge²⁴⁵.

4. Le quartier de la ministrerie de la Trinité

Le comte Thibaud IV avait établi un couvent de Trinitaires entre 1234 et 1240 dans la rue du Rachat, devant la collégiale Notre-Dame²⁴⁶. Fondé par Jean de Matha à la fin du XII^e siècle, cet ordre religieux avait pour vocation de rassembler l'argent nécessaire à la libération des chrétiens captifs en Terre sainte.

La ministrerie de Vitry se composait d'une église placée sous le vocable de la Trinité (« *capellam sancte Trinitatis* »), de bâtiments conventuels organisés autour d'un cloître et d'un cimetière²⁴⁷. S'il semble qu'elle ait échappé à la destruction en juillet 1544, elle ne fut pas épargnée par l'incendie allumé en 1568 par les soldats du prince d'Orange. Un extrait du procès-verbal autrefois conservé aux archives municipales de Vitry-le-François décrit ainsi les ruines calcinées de l'édifice : « *l'église de la Trinité, longue de 10 toises et large de 6, n'estoit bastye que de bois* », si bien qu'à la suite du sinistre il n'en restait rien « *sinon ung autel et quelques grosses pierres servans de fondemens sur lesquels le bastiment d'icelle estoit soustenu* »²⁴⁸. Reconstitué à l'époque moderne, le couvent des Trinitaires quitta Vitry-le-Brûlé en 1790. Il n'en subsiste aujourd'hui rue du Rachat qu'un mur et un portail de pierre.

C. L'ENCEINTE DE RÉUNION

Les deux faubourgs de la Gravière et du Rachat furent entourés, dans le courant du XIII^e siècle, d'une grande enceinte qui se raccordait à celle du bourg. Attestée en 1242²⁴⁹, la construction de cette enceinte collective fortifiée pourrait remonter quelques années auparavant, probablement entre l'arrivée du chapitre dans la rue du Rachat et la guerre menée par les barons révoltés contre Thibaud IV en 1230. La castralisation de Vitry divisa alors la ville en quatre fronts de défense (le château, le

²⁴⁵ « (...) attendu que la ville était restée pendant douze ans sans recteur ou maistre d'école, ce qui est au préjudice de la chose publique » (A.D.M., G 1525, n° 9). Il semble par ailleurs qu'un enseignement était également dispensé par les Trinitaires avant le XV^e siècle puisqu'un acte de 1428 mentionne « (...) une place seant audit Vitry en la rue du Rachat ou jadis souloit avoir maison devant leglise de la trinite dudit Vitry et qui jadis souloit tenir Pierre du Four ou lescolle souloit estre tenu aux freres et menistres de la dicte trinite dune part et a messire Jehan de Vus a cause de la chappelle fondée en leglise notre dame de Vitry aboutant par devant sur le chemin royal et par derriere sur les fosses du roy » (A.D.M., G 1602).

²⁴⁶ A.D.M., 51 H 3, n° 3-9.

²⁴⁷ J.-N. Hagnerelle signale la découverte de plusieurs squelettes à cet endroit en 1867 (*Étude historique et archéologique sur Vitry-en-Perthois, avant 1544-jusqu'en 1882*).

²⁴⁸ G. Hérelle, « La prise et l'incendie de Vitry-en-Perthois », p. 118.

²⁴⁹ En juillet 1242, Morin donne à l'abbaye de Cheminon une place « *apud Vitriacum inter domum dicte ecclesie et pressorium domini Alberti de Plaissero (...) infra fossata tam dicte domus que pressori* » (A.D.M., 17 H 142).

bourg, la Gravière et le Rachat) séparés les uns des autres par leurs murailles propres et capables de résister isolément à un siège.

Le tracé de cette enceinte est connu avec précision grâce aux vestiges des fossés encore visibles. Alimentés par les eaux de la Saulx et de la Bruxenelle, ils se raccordaient à ceux du bourg devant la porte Abbé. Connus à partir de 1310 sous le nom de fossés du roi²⁵⁰, ils étaient peu entretenus dès les années 1276-1278²⁵¹ et servaient même de dépotoirs au milieu du XIV^e siècle comme dans bon nombre de villes médiévales²⁵².

La vue cavalière réalisée par Claude Châstillon permet de distinguer quelques rares éléments caractéristiques de cette enceinte en craie du XIII^e siècle qui se composait de courtines flanquées à distance régulière, peut-être tous les 15 ou 20 mètres, de tourelles circulaires. Les remparts étaient percés de trois portes dont l'emplacement est lui aussi bien connu. La porte Binde²⁵³, située devant la Maison-Dieu au nord du quartier de la Gravière, s'ouvrait sur le chemin royal et, par-delà, aux routes menant à Changy d'une part et à Châlons de l'autre. La porte du pont La Barre²⁵⁴, signalée en 1227, conduisait à Saint-Étienne de Dongrève puis à Plichancourt. La porte Saint-Lazare, au sud-ouest de la ville, devait son nom à la maladrerie qui longeait le chemin de Maucourt mais qui n'est plus connue par aucun document manuscrit²⁵⁵. Il ne semble pas que ce dispositif défensif ait subi un quelconque remaniement ou de simples adaptations aux techniques de siège. De même que pour les fossés, les murailles de la ville étaient en si mauvais état qu'elles ne permirent pas aux habitants de Vitry d'opposer la moindre résistance aux troupes impériales en juillet 1544²⁵⁶. L'année suivante, François I^{er} en

²⁵⁰ Le 30 mai 1310, un certain Formet Lefèvre lègue au chapitre Notre-Dame une maison : « *Item lego canonicis et capellanes ecclesie beate Marie de Vitriaco equaliter domum quam habeo in villa de Vitriaco juxta fossatam domini regis ex una parte et domum Mileti Fabri ex altera* » (A.D.M., G 1606). Un acte de 1406 parle également des « *fossez du roy nostre sire* » (A.D.M., 51 H 2, 65^e cahier, n^o 18).

²⁵¹ « *Item les fossez de la ville, li quel soloient valoir par an IIII lb. ; mais ils sont aterré puis po de temps en ça, ne sont quant à ores estimé que XX s.* » (A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. 2 : *Le domaine*, p. 127A).

²⁵² Plusieurs documents de la fin du Moyen Âge parlent de « *l'esgout dudit Vitry* » ou « *d'un fossé et egoust de la ville* » (A.D.M., 51 H 2, 50^e cahier, n^o 3). Lors de fouilles subaquatiques dans la Saulx en 1988, un très grand nombre de tessons de céramique de cette même période furent remontés à la surface, preuve que la rivière servit très tôt de décharge publique (D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, *carte archéologique*, n^o 2). Voir aussi J.-P. Leguay, *op.cit.*, p. 56.

²⁵³ Un cens mentionné par Louis Brouillon parle « *des terres séant sur les fossés à l'entour du Bourg depuis le pont Binde, tenant au belouart devant la porte Jaalot* » (*op. cit.*, p. 112).

²⁵⁴ A.D.M., H 732.

²⁵⁵ L. Brouillon, *op. cit.*, p. 144.

²⁵⁶ G. Hérelle cite à ce sujet un registre de comptes, autrefois conservé aux archives municipales de Vitry-le-François (« La prise et l'incendie de Vitry-en-Perthois, p. 11). En 1491, les habitants de Vitry-en-Perthois se plaignent déjà de l'état de leurs murailles qu'ils doivent sans cesse réparer (« *car ladite ville de Vitry est assise en bas pays de fanges et palus, ou il y a dix ou douze ponts a retenir les chaussees, qui y sont grandes et longues, leur muraille qui est de croye et meschant matiere, en laquelle il faut continuellement besoingner, et que quant l'on en repare un pan de dix ou douze toises, il en tombe quinze ou seize en ung autre lieu, et n'est point qu'il ny faille*

demandait la destruction pour que leurs matériaux servent à l'édification des fortifications de la fondation royale.

D. LES FAUBOURGS DE LA FIN DU MOYEN ÂGE ET LES ABBAYES EXTRA-MUROS

Entre la fin du XIII^e et le début du XV^e siècle, la croissance de Vitry-en-Perthois diminue. À l'exception de Saint-Étienne de Dongrève qui existe depuis le haut Moyen Âge, le faubourg de la Roche qui se développe en dehors des murailles de la ville est l'unique foyer de peuplement nouveau de cette période.

1. Les derniers faubourgs

a. Le faubourg de la Roche

Le faubourg de la Roche, qui se développe au nord du quartier de la Gravière à la fin du XIV^e siècle, ne dut jamais comprendre plus d'une vingtaine de maisons. Connue en 1390 sous le nom de la « basse roche »²⁵⁷, son premier signe d'habitat remonte à l'année 1400 lorsque le prieuré Sainte-Geneviève acquiert « une maison, meiz et jardin et tout le pourpriet ainsi comme il se compose seant en la rue de la Roche a Vitry tenant dune part au jardin de la fontaine du Barbat qui est au prieure de sainte Genevieve de Vitry et dautre part a Jehan du Coton et aboutissant au chemin roial »²⁵⁸. La rue de la Roche, dont la plupart des maisons appartiennent au prieuré bénédictin²⁵⁹, correspondait au chemin actuel menant à Châlons par le village de Couvrot. Ce faubourg possédait par ailleurs une fontaine, appelée successivement fontaine du Barbat (1400) puis fontaine de la Roche (1522). Transformée en lavoir public, elle subsiste aujourd'hui sous le nom de fontaine de la Sereine.

b. Le faubourg de Saint-Étienne

À 300 mètres à l'est du village actuel de Vitry-en-Perthois, sur la route menant à Plichancourt, se trouve le faubourg de Saint-Étienne qui correspond probablement au premier noyau de peuplement de *Victoriacum*. À l'appui de cette théorie d'antériorité figure en 1124 la mention de l'église paroissiale de Saint-Étienne, soit plusieurs années avant l'apparition dans les sources de celle du bourg castral²⁶⁰. Les revenus de cette

besoingner continuellement, par quoy leur a esté forcé pour l'entretienement d'icelle muraille, ponts et chaussees » (G. Bonnafous, *op. cit.*, p. 359).

²⁵⁷ « un jardin ainssi comme il se compose de toutes pars seant en la basse roche a Vitry » (A.D.M., H 766).

²⁵⁸ A.D.M., H 766.

²⁵⁹ Une sentence du bailli de Vitry Thierry de Lenoncourt de 1505 attribuait au prieur de Sainte-Geneviève le droit de percevoir 2 sous de cens sur « l'ostel ou pend pour enseigne de toute ancienne la fleur de liz seant en la rue de la Roche au faulbourg dudit Vitry » (A.D.M., H 771).

²⁶⁰ Dans cet acte en faveur du prieuré Saint-Thiebaut, les moines bénédictins obtiennent l'autorisation de se faire inhumer avec leurs serviteurs dans le cimetière de Saint-Étienne (« (...) cimiterii ecclesie sancti Stephani », A.D.M., H 763). Une parcelle de terre appelée « Près l'église

paroisse et ceux de Saint-Memmie étaient rattachés à Saint-Pierre-aux-Monts. En avril 1545, François I^{er} demanda l'union de ces deux cures qui fournissaient en 1648 un revenu de 900 livres²⁶¹.

Vers la fin du XIII^e siècle, la route séparant Vitry de Saint-Étienne devint un vaste faubourg éclaté autour de trois pôles principaux, la rue de Dongrève, citée entre 1280 et 1514²⁶², le pré à la croix, connu en 1286²⁶³, et le chemin royal ou chemin « d'entre deux ponts », mentionné entre 1344 et 1470²⁶⁴.

Le prieuré de Saint-Thibaud, autrefois situé à 250 mètres au nord-est de Saint-Étienne²⁶⁵, avait été fondé avant 1124 sur les bords de la Bruxenelle pour des moines relevant de l'abbaye de Cluny. À cette date, l'archevêque de Reims confirme une sentence rendue par son suffragant, l'évêque de Châlons Eble de Roucy, interdisant aux clunisiens de Saint-Thibaud de Vitry d'inhumier dans le cimetière de Saint-Étienne d'autres personnes que les moines et leurs domestiques²⁶⁶. Si l'histoire de ce prieuré est peu connue, ses origines doivent être replacées dans le contexte de l'essor du culte de saint Thibaud à la fin du XI^e siècle. Né à Provins dans une famille proche du pouvoir comtal, Thibaud avait renoncé à la vie chevaleresque pour devenir ermite à Vicence. Sa mort en 1066, sa rapide canonisation (avant 1073) et la translation de ses reliques à Lagny (1078) sont suivies de la multiplication des sanctuaires placés sous son vocable dans l'est du royaume²⁶⁷. Le comte Hugues de Champagne, qui suivit ce mouvement, avait fondé pour Molesme un prieuré Saint-Thibaud près de Troyes en 1097. Il est

Saint-Étienne » sur le cadastre napoléonien permet de situer plus ou moins précisément cette église aujourd'hui disparue.

²⁶¹ E. de Barthélémy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. 2, p. 385-386.

²⁶² « (...) la moitié de tout le manoir devant la ville a Dongreuve » en 1280 (A.D.M., 51 H 12, n° 11) ; « audit Vitry en la rue Dongreuve » en 1477 (A.D.M., G 1596) ; « une maison en la rue Dongreuve tenant d'une part aux hoirs feu Joachim Mathieu d'autre part au chemin d'aisance d'un bout au chemin royal et d'autre bout a un fossé et egout de ville » en 1514 (A.D.M., 51 H 2). Sur le cadastre du XIX^e siècle, le champ de Dongrève correspond à une vaste pièce de terre située entre les fossés du roi et Saint-Étienne, à droite de la route menant à Plichancourt.

²⁶³ « (...) dicte domus quamdam Cecilia possidebat in vico qui dicitur pratum ad crucem » (A.D.M., 51 H 12, n° 13).

²⁶⁴ « (...) supra domum suam sitam apud Vitriacum in vico qui dicitur inter duos poncellos » en 1344 (A.D.M., 51 H 13, n° 20) ; « (...) une maison ensemble le meix devant seant a Vitry entre deux poncelz delez Mathieu le boulanger d'une part et Margot fille sire Eudes d'autre part » en 1345 (A.D.M., 51 H 13) ; « (...) une place seant entre deux poncelz » en 1374 (A.D.M., G 1596) ; « (...) une place ou masure a Vitry en la rue appelée entre deux poncelz » en 1470 (*ibid.*). Les deux ponts en question étaient le pont de la porte La Barre à l'entrée du faubourg du Rachat et le pont qui franchissait le ruisseau de la Gravière à l'entrée de Saint-Étienne (L. Brouillon, *op. cit.*, p. 151).

²⁶⁵ La parcelle de terre appelée « Saint-Thibaud » qui figure sur le cadastre napoléonien est aujourd'hui occupée par une scierie. La carte archéologique signale quelques vestiges immobiliers du XII^e siècle du cloître, de la chapelle et du cimetière de ce prieuré ainsi que ceux d'un moulin à eau du XVIII^e siècle (D.R.A.C. Champagne-Ardenne, Service régional de l'archéologie, n° 12).

²⁶⁶ A.D.M., H 763.

²⁶⁷ Bazoches (vers 1075-1080), Vaucouleurs (1081), Château-Porcien (1087), Méréville (1094), Chambroncourt (1100), Bourmont (103-1107), Clefmont (1092-1115). À ce sujet, voir M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, p. 243-244, 317 (note n° 2) et 476-477.

raisonnable de penser qu'il fut à la même époque l'initiateur de cet établissement sur ses terres de Vitry.

2. Les abbayes *extra-muros*

a. L'abbaye Saint-Jacques

En 1235, les cisterciennes que Thibaud IV avait installées à l'intérieur de la Maison-Dieu deux ans auparavant quittent le quartier de la Gravière pour s'établir à 600 mètres environ au sud de Vitry-en-Perthois²⁶⁸. Les sources iconographiques (carte de Cassini, cadastre napoléonien, vue cavalière de Claude Châstillon) témoignent de l'importance de cet établissement entouré de fossés. À l'intérieur de l'enclos se trouvaient l'église abbatiale construite vers 1250²⁶⁹, le cloître, les bâtiments conventuels et le cimetière concédé aux religieuses en 1259 par Alexandre IV²⁷⁰. Au XV^e siècle, l'abbaye doit faire face à une situation économique difficile, ainsi qu'à plusieurs entorses graves à la discipline et à des pillages²⁷¹. La vie reprit son cours normal au siècle suivant, François I^{er} autorisant en 1530 la création d'une foire de Saint-Éloi²⁷². Malgré les ordonnances interdisant de reconstruire la ville ruinée, l'abbaye Saint-Jacques demeura à Vitry-le-Brûlé jusqu'en 1790.

b. La maladrerie de Saint-Lazare

Au sud de Vitry-en-Perthois, non loin de la porte de la ville du même nom, se trouvait une léproserie dont plusieurs indices permettent de situer sa fondation entre 1230 et 1248²⁷³. Il est en effet peu probable que cette maladrerie soit antérieure à la

²⁶⁸ H. d'Arbois de Jubainville (*Catalogue des actes des comtes de Champagne*, n° 2368) mentionne à ce sujet un acte daté des 12-17 septembre 1235 dont il donne cette analyse : « Gaucher, abbé de Cîteaux, promet à Thibaud que son anniversaire sera associé à celui de sa mère ; il donne aux abbés de Trois-Fontaines et de Cheminon mission de visiter, près de Vitry, l'endroit où Thibaud veut fonder l'abbaye de femmes de Saint-Jacques. Cette abbaye sera de l'ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux ».

²⁶⁹ En février 1250, Aubert du Plessis lègue 100 livres près de Vitry pour la construction de l'abbatiale (A. Kwanten, « L'abbaye Saint-Jacques de Vitry-en-Perthois », p. 95). Cette église, qui abritait les reliques de saint Clotaire, était un lieu de pèlerinage pour les enfants atteints de catarrhe (L. Brouillon, *op. cit.*, p. 159). Voir aussi, R. Gandhilon, « Saints et saintes des églises de la Marne », 7^e série, dans *Mémoires de la S.A.C.S.A.M.*, t. 84, 1969, p. 93.

²⁷⁰ A.D.M., 71 H 38.

²⁷¹ A. Kwanten, *op. cit.*, p. 96.

²⁷² A.D.M., 71 H 16, n° 117.

²⁷³ Les documents relatifs à l'histoire de cet établissement ont brûlés en juin 1944 avec les archives de l'hôpital de Vitry-le-François. Il n'en subsiste que quatre liasses aux Archives départementales de la Marne sous les côtes H. dép. 1753, 1754, 1755 et 1757. Les travaux de Léon Moulé et de Louis Brouillon, qui ont travaillé sur ces archives avant leur destruction, s'avèrent donc irremplaçables (L. Moulé, « Les anciennes léproseries et maladreries de la région vitryate », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 28, 1909, p. 229-348 ; L. Brouillon, *op. cit.*, p. 154-158). Les sources iconographiques et archéologiques apportent quelques éléments épars. Claude Châstillon figure ainsi les bâtiments de l'hôpital autour d'une chapelle dédiée à la sœur de Lazare (Voir L.

construction de l'enceinte de réunion par Thibaud IV, son emplacement étant volontairement choisi à l'extérieur des remparts afin de tenir les lépreux à distance pour éviter la contagion²⁷⁴. Par ailleurs, si les frères desservant l'hôpital Saint-Lazare ne sont pas mentionnés avant la fin du XIII^e siècle²⁷⁵, il ne fait aucun doute que la léproserie existe déjà en 1248, date à laquelle une rue du faubourg du Rachat emprunte déjà son nom²⁷⁶.

Les habitants de Vitry disposaient depuis la création de cet hôpital du droit de choisir son gouverneur, privilège qui leur fut retiré par Philippe le Bel. Les protestations qui suivirent amenèrent en 1357 Jean le Bon à revenir sur la décision de son prédécesseur. Les querelles à ce sujet reprurent en 1474 puis en 1547, Henri II confiant alors l'administration de la maladrerie à Jean Lasnier, prêtre de Vitry-le-Brûlé²⁷⁷. En 1646, comme il n'y avait plus aucun malade, Louis XIV demanda la réunion de la léproserie à l'hôpital de Vitry-le-François²⁷⁸.

c. Le prieuré Sainte-Geneviève

Situé à un kilomètre à l'ouest de Vitry-en-Perthois, l'autel de Sainte-Geneviève aurait été fondé en 865 par l'évêque de Châlons Erchenraüs pour un ermite avant d'être donné par son successeur Philippe de Champagne à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts en 1097²⁷⁹. Ce prieuré bénédictin fit très tôt l'objet de donations, les comtes de Champagne lui octroyant, nous l'avons vu, une partie du tonlieu de Vitry.

Les ruines de la chapelle qui subsistent aujourd'hui sur les Monts Royer (147 mètres) sont peu significatives de l'état ancien de ce prieuré que Claude Châstillon a représenté au premier plan de sa vue cavalière de Vitry-en-Perthois. Selon un architecte vitryat du XIX^e siècle qui a laissé plusieurs dessins des ruines de l'édifice avant leur

Brouillon, « L'emplacement de la chapelle de la Magdelaine », dans *Mémoires de la S.S.A.V.L.F.*, t. 32, 1927-1934, p. XXXVI). La carte archéologique indique par ailleurs des vestiges immobiliers et la découverte en 1810 de tombes en marbre à l'emplacement de cette chapelle (D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, n° 14). J.-N. Hagnerelle signale enfin la découverte d'un squelette dans un cercueil de pierre à cet endroit en 1842 (*Étude historique et archéologique de Vitry-en-Perthois, avant 1544-jusqu'en 1882*).

²⁷⁴ J. Le Goff, *La ville en France au Moyen Âge*, p. 341. Un argument toponymique corrobore par ailleurs ce terminus *a quo*, saint Lazare ne donnant en effet son nom aux léproseries médiévales qu'à partir de 1227 (E. Nègre, *Toponymie générale de la France*, n° 27780).

²⁷⁵ En 1291, les frères de Saint-Lazare et le chapitre Notre-Dame procèdent à l'échange d'une maison située sur le pont à la Char (A.D.M., G 1566).

²⁷⁶ A.D.M., G 1525, n° 5 (août 1248).

²⁷⁷ A.D.M., H. dép. 1753, série III, A1. L. Moulé, « Les anciennes léproseries et maladreries de la région vitryate », p. 233.

²⁷⁸ A.D.M., H. dép. 1753, série III, B4.

²⁷⁹ A.D.M., H 763 ; E. de Barthélémy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. 1 p. 28 et t. 2, p. 83 ; L. Brouillon, *op.cit.*, p. 166.

remaniement en 1859, la chapelle avait été reconstruite dans le style gothique des années 1220-1240 et était constituée d'une nef flanquée de deux bas-côtés²⁸⁰.

CONCLUSION

Appartenant depuis le VII^e siècle à l'Église de Reims, le domaine gallo-romain de *Victoriacum* est usurpé au début du X^e siècle par Boson qui y érige une forteresse. Entré dans le patrimoine des Vermandisiens puis de leurs successeurs, Vitry bénéficie de la présence des comtes de Champagne pour se doter progressivement de l'ensemble des organes d'encadrement politique, religieux et économique propres à une ville du second réseau urbain. En avril 1230, la charte de franchises octroyée par Thibaud IV aux habitants du bourg assure la reconnaissance juridique de Vitry. À l'abri dans son enceinte de réunion tout juste érigée, la ville atteint son apogée. Le rattachement de la Champagne au royaume puis les troubles de la fin du Moyen Âge font apparaître les signes d'un déclin que l'apparition du faubourg de la Roche ne vient enrayer. Dès la fin du XIII^e siècle, les murailles et les fossés ne sont plus entretenus, tout comme les moulins dont la ruine est manifeste au milieu du siècle suivant. En 1491, l'état de délabrement de Vitry est tel qu'il conduit les habitants à négocier une exemption de la taille auprès des élus de l'élection de Châlons. Cinquante ans plus tard, l'incapacité de Vitry-en-Perthois à faire face à l'avancée des troupes impériales a raison des espoirs que le roi avait placés en elle. Pour François I^{er} et ses conseillers, la nécessité de protéger la frontière orientale du royaume en construisant une place forte adaptée aux nouvelles techniques de siège est désormais une évidence.

²⁸⁰ G. Pestre, « L'église de Vitry-en-Perthois et la chapelle Sainte-Geneviève », p. 62-63. Parmi les vestiges archéologiques recensés à cet endroit, celui d'un puits très profond dont on observe encore l'ouverture et plusieurs ossements humains retrouvés en 1859 et 1993 dans un champ au nord de la chapelle qui permettent d'y localiser le cimetière des moines (D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, carte archéologique, n° 18).

es années

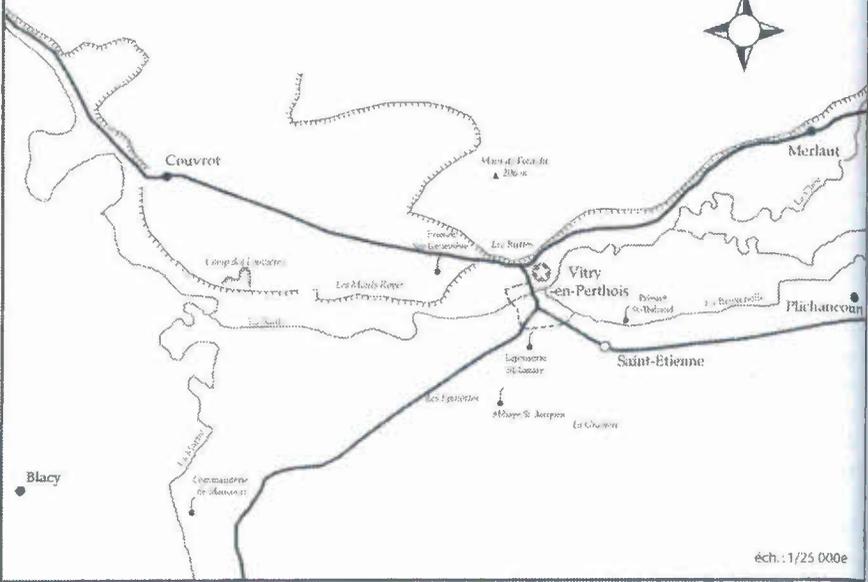
lo-romain
forteresse.
néfície de
semble des
du second
nd IV aux
dans son
ment de la
paraître les
Dès la fin
comme les
l, l'état de
ption de la
capacité de
espoirs que
protéger la
x nouvelles



Vue cavalière de Vitry-en-Perthois par Claude Châstillon (XVI^e siècle)

2-63. Parmi les
observe encore
p au nord de la
ice régional de

Vitry-en-Perthois et sa région au Moyen Âge



- | | | | |
|--|-----------------------------|--|--|
| | Château de Vitry | | Faubourg de Saint-Etienne |
| | Fosses et enceinte de Vitry | | Voies anciennes certaines ou probables |
| | Etablissements religieux | | Principaux cours d'eau |
| | Lieux-dits | | Crête de la Champagne crayeuse |
| | Villages des environs | | |

Sources : Cadastre de F

